

FORMAT MARC 21 :

RECUEIL DE NOTES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES ET D'AUTORITÉS DU RIBG

Mai 2017

Le Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales (RIBG) regroupe les bibliothèques des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Ces bibliothèques partagent le même système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) et signalent leur collection sur Internet par l'intermédiaire du catalogue collectif CUBIQ.

Le principe de la notice unique à laquelle se rattachent les exemplaires des bibliothèques participantes est au cœur du fonctionnement du RIBG. Cette approche permet de diminuer les efforts consacrés au traitement documentaire et de faciliter le repérage de l'information au catalogue CUBIQ.

Afin de bien encadrer le catalogage collectif des notices bibliographiques et d'autorités, les bibliothèques du RIBG se sont dotées de différentes règles de fonctionnement, d'interprétation commune des règles de catalogage RCAA2 et de libellés uniformes de zones MARC21. Elles ont aussi convenu de privilégier le niveau de traitement intermédiaire/supérieur.

On trouve dans le présent recueil, organisé par ordre de zones MARC, les notes, interprétations et libellés de zones destinés à uniformiser le traitement documentaire au sein des bibliothèques du RIBG.

L'équipe de soutien du
RIBG, en collaboration
avec le comité de
catalogage

INTRODUCTION AU FORMAT MARC BIBLIOGRAPHIQUE

Le site Internet des Normes MARC 21 <http://www.marc21.ca> publie le texte complet en version française de « *Understanding MARC bibliographic: Machine-Readable Cataloging* ».

Consulter ce texte en guise d'introduction au format MARC 21 à l'adresse suivante :
<http://www.marc21.ca/M21/040010-237-f.html>

**LISTE DES ZONES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES
POUR LE CODAGE DES MONOGRAPHIES ET DES PUBLICATIONS EN SÉRIE**

Zone	Intitulé	Option
Guide 06 (1031)	Type de notice	O
Guide 07 (1030)	Niveau bibliographique	O
Guide 17 (1032)	Niveau d'enregistrement	O
Guide 18 (1033)	Forme de catalogage descriptif	O
008/06 (1002)	Type de date / Statut de publication	O
008/07-10 (1003)	Première date	O
008/11-14 (1004)	Deuxième date	OA
008/15-17 (1005)	Lieu de publication, production ou d'exécution	O
008RC/18 (1035)	Périodicité	O
008RC/19 (1036)	Régularité	O
008RC/21 (1038)	Type de ressource continue	O
008/28 (1010)	Publication officielle	OA
008/35-37 (1017)	Langue	O
008/39 (1019)	Source du catalogage	O
020	Numéro international normalisé des livres	OA
022	Numéro international normalisé des publications en série	OA
040	Source du catalogage	O
043	Code d'aire géographique	OA
050	Cote de la Library of Congress	OA
055	Cote/Indice de classification attribué au Canada	OA
082	Cote de classification décimale Dewey	OA
090	Cote/Indice de classification à usage local	O
1XX	Vedettes principales	OA

Zone	Intitulé	Option
240	Titre uniforme	OA
245	Mention du titre	O
246	Variante du titre	OA
250	Mention d'édition	OA
260	Publication, diffusion, etc. (Adresse bibliographique)	O
300	Description matérielle	O
310	Périodicité courante de la publication	OA
321	Périodicité antérieure de la publication	OA
362	Dates de publication et/ou désignation des volumes	OA
490	Mentions de collection	OA
500	Note générale	OA
501	Note <Avec>	OA
502	Note de thèse	OA
504	Note de bibliographie, etc.	OA
505	Note de dépouillement structurée	OA
515	Note sur les particularités de la numérotation	F
530	Note sur les autres formats physiques disponibles *	O
546	Note sur les langues	OA
550	Note sur les organismes de publication	OA
580	Note de liaison complexe des vedettes	OA
59X	Notes locales	OA
600-651	Zones des vedettes-matière	OA
700-711	Zones des vedettes secondaires	OA
730	Vedette secondaire - Titre uniforme	OA
740	Vedette secondaire - Titre analytique, associé ou non contrôlé	OA
765	Liaison au document de langue originale	OA

Zone	Intitulé	Option
767	Liaison au document traduit	OA
770	Liaison au supplément/numéro spécial	F
772	Liaison à la notice-mère	F
773	Liaison au document hôte	OA
775	Liaison à une autre édition	OA
776	Liaison au document d'une autre forme physique	OA
777	Liaison au document <Publié avec>	OA
780	Liaison au document prédécesseur	OA
785	Liaison au document successeur	OA
787	Liaison non spécifique au document	OA
[792]	Liaison verticale [PÉRIMÉ]	OA
830	Rappel de collection**	OA
856	Emplacement et accès électroniques	F
Initiales	Initiales	O

* Seulement pour les documents publiés également en format électronique.

** Applicable lorsque le premier indicateur de la zone 490 est 1.

- O = Obligatoire
OA = Obligatoire si applicable
F = Facultative

008/15-17 (1005) **LIEU DE PUBLICATION, PRODUCTION
OU D'EXÉCUTION** 008/15-17 (1005)

La liste des codes de pays est disponible à l'adresse Internet suivante:

<http://www.marc21.ca/M21/COD/PAYS-C.html>

Validation

Le code utilisé pour indiquer le lieu de publication, production ou d'exécution se valide. Si une valeur erronée est saisie, le message *Validation effectuée. 0 erreur(s) - 1 avertissement(s)* s'affichera lors de la validation.

Indexation

Module Catalogue

Le lieu de publication, production ou d'exécution est indexé par mots-clés dans l'index *PA*. Cet index est en différé, disponible seulement pour les notices actives et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La recherche dans les principaux lieux de publication (Québec, Canada, France, États-Unis et Autres) est disponible dans les limites de la **recherche avancée**.

La recherche par lieu est aussi disponible en **recherche expert** dans la case recherche simple à l'aide de l'index InMédia *PlacePublication=*

Rapports

Le lieu de publication, production ou d'exécution s'affiche seulement dans le rapport bibliographique en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

Le lieu de publication, production ou d'exécution ne s'affiche pas dans la notice.

008/35-37 (1017)**LANGUE****008/35-37 (1017)**

La liste des codes de langue est disponible à l'adresse Internet suivante :

<http://www.marc21.ca/M21/COD/LNG-C.html>

<i>Validation</i>

Le code utilisé pour indiquer la langue se valide. Si une valeur erronée est saisie, le message *Validation effectuée. 0 erreur(s) - 1 avertissement(s)* s'affichera lors de la validation.

<i>Indexation</i>

Module Catalogue

La langue est indexée par mots-clés dans l'index *LA*. Cet index est en différé, disponible seulement pour les notices actives et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La recherche dans les principales langues (français, anglais et autres) est disponible dans les limites de la recherche avancée.

La recherche par langue est aussi disponible en **recherche expert** dans la case recherche simple avec l'index InMédia *CodeLanguage=*

<i>Rapports</i>

La langue s'affiche seulement dans le rapport bibliographique en *Format complet*.

<i>Affichage dans CUBIQ</i>

La langue ne s'affiche pas dans la notice. Dans la liste des résultats, il est toutefois possible de spécifier ou d'exclure la langue à l'aide de la facette *Langue*.

020**NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DES LIVRES****020**

<i>Codes de sous-zone</i>

Dans le cas des ressources intégratrices :

L'ISBN du document original est écrit sans la précision (cartable). Incrire seulement cet ISBN. Ne pas tenir compte des ISBN relatifs aux mises à jour lorsqu'ils sont différents de l'ISBN d'origine.

Dans le cas des ressources continues :

Pour les rapports annuels, répertoires, annuaires, etc., les ISBN sont transcrits pour chaque livraison (facultatif). Transcrire l'ISSN lorsqu'il est disponible.

Dans le cas des ressources électroniques :

Si l'ISBN de la version papier et celui de la version électronique apparaissent, on transcrit uniquement l'ISBN de la version électronique dans la sous-zone \$a.

\$a : ISBN de la version électronique

S'il n'y a pas d'ISBN pour la version électronique, on inscrit celui de la version papier dans la sous-zone \$z et on spécifie entre parenthèses « (version imprimée) ».

\$z : ISBN de la version papier (version imprimée)

S'il est impossible de savoir si un ISBN appartient à la version papier ou électronique d'une ressource, on considère ce dernier comme celui de la version électronique.

020

NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DES LIVRES

020

L'ajout des termes décrivant la reliure est facultatif. Ceux-ci doivent être en français.

Par exemple:

- pour les termes anglais **flexible binding, flexicover, limp binding, pa., paper, paperback, paperbound, pb, pbk., soft, softback, softbound, softcover, softcover ed.** et **softcover edition** utiliser l'abréviation (**br.**);
- pour les termes anglais **bd., bound, case, case binding, casebound, cl, cloth, cloth bound, clothbound, hard, hardback, hardbound, hardcover, hardcover ed., hardcover edition, hbk, hc, hdc, lib. bdg** et **library binding** utiliser l'abréviation (**rel.**);
- pour les termes anglais **positive** et **positive copy** utiliser **exemplaire positif**;
- pour les termes **thumb-indexed** et **thumbindexed** utiliser **avec encoches** et pour **plain edges** utiliser **sans encoches**.

Le terme cartonné (**cart.**) sera remplacé par relié (**rel.**).

Le terme **alk. paper** sera remplacé par **papier alcalin**.

Les termes **acid free** et **acid-free paper** seront remplacés par **papier non acide**.

Validation

Le ISBN inscrit dans la sous-zone \$a se valide. Si un ISBN invalide est saisi dans cette sous-zone, l'avertissement *Le chiffre de contrôle du ISBN est invalide* s'affichera lors de la validation. Inscrire le ISBN invalide dans la sous-zone \$z.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

020 NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DES LIVRES 020***Indexation*****Module Catalogue**

Pour les notices actives, le contenu des sous-zones \$a et \$z de la zone 020 est indexé par mots-clés dans l'index *ISBN*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont inactifs.

Pour les notices inactives, réservoir et actives, le contenu des sous-zones \$a et \$z de la zone 020 est indexé par mots-clés dans l'index *ISBI*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La recherche par ISBN est disponible en **recherche avancée** avec l'index *ISBN/ISSN*.

La recherche par ISBN est aussi disponible en **recherche expert** dans la case recherche simple avec l'index InMédia *ISBN=*

Rapports

Le ISBN s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format bibliographique*, en *Format avec libellés*, en *Format complet*, en format *Fiches bibliographiques* et en *Fichiers de numéros (ISBN)*.

Affichage dans CUBIQ

Le ISBN s'affiche dans la notice.

022 NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DES PUBLICATIONS EN SÉRIE 022

Codes de sous-zone

Afin d'éviter des problèmes lors de la recherche et contrairement à ce qui est indiqué dans le Format MARC 21, **coder le numéro ISSN sans le tiret.**

022 \backslash \backslash \$a03764583

et non

022 \backslash \backslash \$a0376-4583

Lorsqu'un document comporte un numéro ISSN sans mention de collection, inscrire le numéro dans une zone 500 comme une citation.

500 \backslash \backslash \$a« 0376-5678 ».

Validation

Le ISSN inscrit dans la sous-zone \$a se valide. Si un ISSN invalide est saisi dans cette sous-zone, l'avertissement *Le chiffre de contrôle du ISSN est invalide* s'affichera lors de la validation. Inscrire le ISSN invalide dans la sous-zone \$y.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

022 **NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DES PUBLICATIONS EN SÉRIE** 022

<i>Indexation</i>

Module Catalogue

Pour les notices actives, le contenu des sous-zones \$a, \$y et \$z de la zone 022 est indexé par mots-clés dans l'index *ISSN*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont inactifs.

Pour les notices inactives, réservoir et actives, le contenu des sous-zones \$a, \$y et \$z de la zone 022 est indexé par mots-clés dans l'index *ISSI*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La recherche par ISSN est disponible en **recherche avancée** avec l'index *ISBN/ISSN*.

La recherche par ISSN est aussi disponible en **recherche expert** dans la case recherche simple avec l'index InMédia *ISSN=*

<i>Rapports</i>

Le ISSN s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format bibliographique*, en *Format avec libellés*, en *Format complet*, en format *Fiches bibliographiques* et en *Fichiers de numéros (ISSN)*.

<i>Affichage dans CUBIQ</i>

Le ISSN s'affiche dans la notice.

040

SOURCE DU CATALOGAGE

040

Contrairement à ce qui est indiqué dans le MARC 21, le RIBG utilise seulement les codes de sous-zones \$a et \$b dans cette zone.

Codes de sous-zone

Si la sous-zone \$a d'une notice importée ou dérivée contient le sigle d'une bibliothèque qui n'est pas membre du Réseau, le remplacer par le sigle de la bibliothèque membre qui catalogue le document.

Exemple :

040 *b b* \$aQQLA\$bfre (code de la bibliothèque de l'Université Laval)

changer pour

040 *b b* \$aQQMC\$bfre (code de la Bibliothèque Cécile-Rouleau)

Ne pas modifier le contenu existant de la zone 040 s'il s'agit d'une bibliothèque qui fait ou a fait partie du RIBG, même si ce n'est pas celui de la bibliothèque qui catalogue ou dérive la notice. À noter que le sigle inscrit dans cette zone est celui attribué par Bibliothèque et Archives Canada (BAC) pour le prêt entre bibliothèques (<http://www.lac-bac.gc.ca/peb/s16-202-f.html>).

Liste des sigles utilisés dans la zone 040 par les bibliothèques du RIBG

*QCSCA	CISSS-Chaudière-Appalaches - Hôtel-Dieu de Lévis
*QGAP	Agriculture, Pêcheries et Alimentation Centre de documentation en pêches et agriculture commerciale (Gaspé)
QLFAQ	La Financière agricole du Québec
QMCAD	Conservatoire d'art dramatique de Montréal
*QMCED	Développement économique, Innovation et Exportation (Montréal)
*QMCOM	Conservatoire de musique de Montréal
*QMISQ	Institut de la statistique du Québec (Montréal)
QMMAC	Musée d'art contemporain de Montréal
*QMMAP	Agriculture, Pêcheries et Alimentation Direction du développement des marchés et de l'exportation (Montréal)
*QMMFE	Famille et Aînés (Montréal)
QMOCQ	Commission de la construction du Québec
*QMOLF	Office québécois de la langue française (Montréal)

040

SOURCE DU CATALOGAGE

040

QMQLP	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	
*QMSQR	Emploi-Québec	
QMSU	Sûreté du Québec	
*QQA	Archives nationales	
QQAC	Culture et Communications	
QQAG	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	200, Chemin Sainte-Foy (Québec)
*QQAGCS	Agriculture, Pêcheries et Alimentation (Complexe scientifique)	200, Chemin Sainte-Foy (Québec)
*QQAM	Affaires municipales et des Régions	
*QQCAD	Conservatoire d'art dramatique de Québec	
*QQCAI	Commission d'accès à l'information du Québec	
*QQCALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec	
*QQCFE	Conseil de la famille et de l'enfance	
*QQCMQ	Conservatoire de musique de Québec	
*QQCS	Ancien sigle de Agriculture, Pêcheries et Alimentation (Complexe scientifique)	200, Chemin Sainte-Foy (Québec)
QSFCSE	Conseil supérieur de l'éducation	
QQCSF	Conseil du statut de la femme	
*QQCT	Commission de toponymie	
QQFO	Énergie et Ressources naturelles	
*QQIAS	Santé et Services sociaux	
*QQIC	Développement économique, Innovation et Exportation (Québec)	
QQIR	Relations internationales et Francophonie	
QQISQ	Institut de la statistique du Québec (Québec)	
QQJ	Justice	
QQL	Assemblée nationale	
QQMC	Bibliothèque Cécile-Rouleau	
QQMDF	Finances	
*QQMFE	Famille et Aînés (Québec)	
QQMQ	Musée national des beaux-arts du Québec	
QQMUC	Musée de la civilisation	

040**SOURCE DU CATALOGAGE****040**

QQOLF	Office québécois de la langue française (Québec)
QQRE	Revenu Québec
QQTR	Transports (Montréal et Québec)
*QSFCP	Sécurité publique
QSMRST	Développement économique, Innovation et Exportation - Recherche, science et technologie

* = Bibliothèques fermées, fusionnées ou ayant quittées le RIBG.

040

SOURCE DU CATALOGAGE

040

Validation

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un délimiteur (\$) précédant le premier code de sous-zone est omis, le message *Longueur de sous-champ non permise* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Le contenu de la source de catalogage ne se valide pas.

Indexation**Module Catalogue**

La source de catalogage n'est pas indexée.

CUBIQ

La source de catalogage n'est pas indexée.

Rapports

La source de catalogage s'affiche seulement dans le rapport bibliographique en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La source de catalogage ne s'affiche pas.

041**CODE DE LANGUE****041**

L'utilisation de cette zone est optionnelle. La liste des codes de langue est disponible à l'adresse Internet suivante :

<http://www.marc21.ca/M21/COD/LNG-C.html>

<i>Validation</i>

Le code de langue se valide. Si une valeur erronée est saisie, l'avertissement *Valeur non définie dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur <1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

<i>Indexation</i>

Module Catalogue

Le code de langue n'est pas indexé.

CUBIQ

Le code de langue n'est pas indexé.

<i>Rapports</i>

Le code de langue s'affiche seulement dans le rapport bibliographique en *Format complet*.

<i>Affichage dans CUBIQ</i>

Le code de langue ne s'affiche pas.

043**CODE DE RÉGION GÉOGRAPHIQUE****043**

L'utilisation de cette zone est **obligatoire lorsqu'elle s'applique**.

La liste des codes de régions géographiques est disponible à l'adresse Internet suivante:
<http://www.marc21.ca/M21/COD/REG-C.html>

Validation

Le code de région géographique se valide. Si une valeur erronée est saisie, l'avertissement *Valeur non définie dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

Le code de région géographique n'est pas indexé.

CUBIQ

Le code de région géographique n'est pas indexé.

Rapports

Le code de région géographique s'affiche seulement dans le rapport bibliographique en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

Le code de région géographique ne s'affiche pas dans la notice.

090

COTE LOCALE

090

Cette zone est utilisée pour mentionner la cote locale.

Codage des indicateurs

1^{er} indicateur

On utilise la valeur 1 (aucun produit). Laisser tel quel l'indicateur 0 ou l'indicateur 5 car ce dernier est utilisé par certaines bibliothèques.

2^e indicateur

▫ (non défini)

Codage des sous-zones

- \$a Cote de la bibliothèque
- \$b Localisation de la bibliothèque (Voir tableau ci-bas)
- \$c Identification des exemplaires (cette zone est codée uniquement lorsqu'il y a plus d'un exemplaire)
- \$d Identification des volumes, tomes, annexes, années, etc.
- \$r Notes, Internet

Exemples de formulation de cote :

090 1▫ \$aHB 3530 Q4 C545 1984\$bQAC\$c1-2

la bibliothèque possède deux exemplaires

090 1▫ \$aHB 3530 Q4 C545 1984\$bQAC\$c1-2\$bQAC(QCALQ)\$c1-2

la bibliothèque possède deux exemplaires dans sa propre localisation et possède deux exemplaires dans la collection qu'elle prend en charge mais qui appartenait à une localisation maintenant inactive.

090 1▫ \$aHB 3530 .Q4 C545\$bQFO\$d1-5

la bibliothèque possède les volumes 1 à 5

090 1▫ \$aHB 3530 .Q4 C545\$bQFO\$c1-2\$d1-5

la bibliothèque possède deux exemplaires des volumes 1 à 5

090

COTE LOCALE

090

090 1b \$a347.15 '0666 N934 1975\$bQL\$d1,3-5

la bibliothèque ne possède pas le volume 2

090 1b \$aR 553.7 D593a 2003\$bQFO\$c1\$bQFOREF\$c2

la bibliothèque possède deux exemplaires (ex. 1 dans sa collection générale et ex. 2 dans sa collection de référence)

090 1b \$a618.45 A888\$bQCSF\$d2000\$bQCSF\$c1-2\$d1995\$bQCSF\$c1-3\$d1992

la bibliothèque possède un exemplaire pour l'année 2000, deux exemplaires pour l'année 1995 et trois exemplaires pour l'année 1992

les mentions d'exemplaires ont priorité sur les années

090 1b \$aHS GOU 018\$bQISQ\$d1983,1986,1988,1992-1997,[1998/99],2000

le tiret « - » indique que la bibliothèque possède les années 1992 à 1997 inclusivement

les crochets carrés « [] » indiquent que les années 1998/99 sont publiées ensemble. La barre oblique « / » est utilisée pour séparer les deux années d'une même publication

**090 1b \$aHG 5160 Q3 I62\$bQMC\$d[1978/81],[1982/85],[1986/89]
\$bQMC\$c1-2\$d[1970/73],[1974/77],[1990/93]**

la bibliothèque possède un exemplaire de 1978/81, 1982/85, 1986/89 et deux exemplaires de 1970/73, 1974/77, 1990/93

090 1b \$aD48A1 I44 2014\$bQL\$d1-2

la bibliothèque possède un exemplaire d'un document dont les annexes sont publiées dans un volume distinct portant une mention de volume ou de tome. La zone 300 comprend « \$a2 v. »

090 1b \$aD48A1 I44 2014\$bQL\$bQL\$dAnnexe

la bibliothèque possède un exemplaire d'un document dont les annexes sont publiées dans un volume distinct, mais n'étant pas identifiées comme telles sur le volume. La zone 300 comprend alors : « \$a413 p. +\$e1 annexe (72 p.) »

090 5b \$a316\$bQMUC(BSQ)\$rResto 200 201

la bibliothèque utilise la sous-zones \$r pour inscrire une note sur l'état de conservation de l'ouvrage

090

COTE LOCALE

090

090 1b \$a351.94 '02439 A912 2003-04 31\$bQL\$Internet03

la sous-zone \$rInternet suivi du mois est obligatoire lorsque qu'un lien public nécessitant une validation périodique est présent dans la zone 856.

Liste des sigles utilisés dans la sous-zone \$b de la zone 090 par les bibliothèques du RIBG

Sigles utilisés (\$b 090)	Bibliothèque
LFAQ, LFAQAR, LFAQR	Financière agricole du Québec
MMAC, MMACA, MMACG, MMACH, MMACJ, MMACL, MMACM, MMACP, MMACR, MMACT, MMAD, MMAF	Musée d'art contemporain de Montréal
MOCQ	Commission de la construction du Québec
MDQP, MQDR	Commission des droits de la personne et des droits la jeunesse
MSU	Sûreté du Québec
QAC, QACBR, QACDC, QACDOC, QACDVD, QACGF, QACLABO, QACREF, QACVC, QAC(CBCQ), QAC(CCQ), QAC(SPL), QAC(MCALQ), QAC(QCALQ)	Ministère de la Culture et des Communications
QAG, QAGBV, QAGJ, QAGR QCS, QCSR	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
QCSE, QCSEBV, QCSEPG	Conseil supérieur de l'éducation
QCSF, QCSFM	Conseil du statut de la femme
QFO, QFOANN, QFOBV, QFOGF, QFOREF	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
QISQ, QISQP, QISQR	Institut de la statistique du Québec
QJ, QJDA, QJCQ	Ministère de la Justice

090

COTE LOCALE

090

Sigles utilisés (\$b 090)	Bibliothèque
QL , QLAC, QLAD, QLAF, QLAR, QLBR, QLBV, QLBVP, QLCA, QLCS, QLCT, QLD, QLDI, QLDP, QLENT, QLFC, QLGD, QLIN, QLM, QLMAG, QLMI, QLMU, QLP, QLPG, QLPGC, QLPR, QLRC, QLRD, QLRF, QLSE, QLSR	Assemblée nationale
QMC , QMCBV, QMCJUR, QMCMEDJUR, QMCMED, QMCMEDPG, QMCMEDREF, QMCREP, QMCPCG, QMCVIDEO QIR , QIRREF	Bibliothèque Cécile-Rouleau
QMDF , QMDFBV, QMDFDAJ	Ministère des Finances
QMQ , QMQBR, QMQC, QMQDC, QMQDI, QMQDO, QMQDOC, QMQDVD, QMQEMS, QMQF, QMQFI, QMQFV, QMQM, QMQQ, QMQQV, QMQR, QMQV, QMQVC, QMQVD	Musée national des beaux-arts du Québec
QMTRA	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Montréal)
QMUC , QMUR	Musée de la civilisation
QOLF , QOLFBV, QOLR, QOLF(QCT), QOLF(QCT-DI)	Office québécois de la langue française
QRE , QREJ, QREP, QRER, QREPPQ	Revenu Québec
QTR , QTRBV	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Centre)
QTRD	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Bois-Fontaine)
SMRST , SMRSTR	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

090**COTE LOCALE****090**

Dans le cas d'une prise en charge d'une collection d'une autre bibliothèque du RIBG (ex : fusion) et que la collection reste physiquement distincte, la bibliothèque intégratrice doit obligatoirement ajouter l'ancien sigle entre parenthèse à la suite de son sigle dans la sous-zone \$b.

Ex. 090\$bQAC(QCALQ) = QAC est responsable de l'ancienne localisation QCALQ qui n'est plus active.

Dans le cas où la bibliothèque aurait des exemplaires dans les deux collections, la sous-zone sera répétée de la façon suivante : 090\$bQAC\$bQAC(QCALQ)

Validation

La cote locale ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

Pour les notices actives, le contenu des sous-zones \$a, \$b et \$r de la zone 090 est indexé par mots-clés et par chaînes de caractères dans l'index *DICC*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont inactifs.

Pour les notices réservoir et actives, le contenu des sous-zones \$a, \$b, \$c, \$d et \$r de la zone 090 est indexé par mots-clés et par chaînes de caractères dans l'index *DICR*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La recherche par cote est disponible en recherche avancée avec l'index *Cote*.

090**COTE LOCALE****090**

<i>Rapports</i>

La cote locale s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Fiches bibliographiques* et en *Format complet*.

Par contre, la cote de l'exemplaire s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format bibliographiques* et en *Format avec libellés*.

<i>Affichage dans CUBIQ</i>

Les sous-zones \$a et \$b de la zone 090 s'affiche dans la notice.

1XX VEDETTES PRINCIPALES – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 1XX

Interprétations des RCAA2

21.1B2 - Règle générale [LC]

Applicabilité

Pour déterminer si la vedette d'un ouvrage doit être prise au **nom de la collectivité**, l'ouvrage doit répondre aux deux éléments suivants :

1) L'ouvrage provient d'une collectivité

Un ouvrage émane d'une collectivité si une des conditions suivantes s'applique :

- a) La collectivité a édité (publié) l'ouvrage : en général, le nom de la collectivité apparaît dans la source principale d'information, à l'endroit où on retrouve habituellement la mention de publication, diffusion, etc. (ex., la mention d'éditeur), ou ailleurs dans une mention officielle de publication, diffusion, etc.
- b) La collectivité A est à l'origine de la réalisation de l'ouvrage : en général, le nom d'une autre collectivité, la collectivité B, apparaît dans la source principale d'information ou ailleurs dans une mention officielle de publication, diffusion, etc. La collectivité A fait publier l'ouvrage par la collectivité B, i.e. l'éditeur.

Cette entente entre les deux collectivités est parfois clairement énoncée. Par exemple, « **Published for** the Historical Association by Routledge & Paul ».

Dans d'autres cas, elle doit être déduite à partir de renseignements tirés de l'ouvrage.

Exemples :

- la mention du nom de la collectivité A apparaît en tête du titre (le nom d'un éditeur commercial apparaît à l'endroit réservé à l'éditeur).
 - l'ouvrage fait partie d'une collection sous la responsabilité éditoriale de la collectivité A, mais est publié par un éditeur commercial.
- c) La collectivité A, bien qu'initiatrice de l'ouvrage, ne rencontre pas les critères des conditions a) ou b) mentionnés ci-dessus en terme d'édition (publication). Dans ce

1XX VEDETTES PRINCIPALES – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 1XX

cas-ci, la collectivité B, qui n'est pas responsable du contenu, publie un ouvrage dont la collectivité A est la réalisatrice.

Exemple : l'ouvrage est préparé par la collectivité A qui agit comme consultant, mandaté à cette fin par la collectivité B; l'ouvrage complet est publié par la collectivité B. La collectivité A est à l'origine de la réalisation de l'ouvrage même si celle-ci n'est pas responsable de sa publication. Dans tous les cas, considérer que « est à l'origine de » à la même signification que « provient de ».

- d) S'il n'est pas certain que l'ouvrage provient de la collectivité, présumer que la collectivité est impliquée dans l'ouvrage.

2) L'ouvrage correspond à une des catégories énumérées à la règle 21.1B2

L'ouvrage appartient à une catégorie de la règle 21.1B2 si la majeure partie du contenu ou le but de l'ouvrage correspond à la catégorie.

En cas de doute, ne pas tenir compte de l'implication de la collectivité et établir la vedette principale au nom d'une personne physique ou au titre selon le cas et faire une vedette secondaire au nom de la collectivité, même si elle n'apparaît pas en évidence dans le document.

CAS PARTICULIERS :**Catalogues d'œuvre d'art**

Les catégories *a* et *d* de la règle 21.1B2 justifie rarement le choix de l'organisme qui publie le catalogue d'œuvre d'art en vedette principale.

Appliquer la règle 21.1B2a pour le catalogue d'une exposition d'œuvres de deux artistes ou plus seulement si tous les critères suivants sont rencontrés :

- 1) l'ouvrage est présenté comme un catalogue;
- 2) l'ouvrage provient d'une collectivité;
- 3) toutes les œuvres mentionnées dans le catalogue appartiennent à la collectivité qui est à l'origine du catalogue;
- 4) le libellé de la source principale d'information relie explicitement le catalogue à la collectivité qui possède les œuvres mentionnées.

1XX VEDETTES PRINCIPALES – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 1XX

110 0 0 \$aTate Gallery
245 1 0 \$aHenry Moore to Gilbert & George :\$bmodern British art from the Tate
Gallery : Palais des beaux-arts, Brussels, 28 September-17 November 1873.
260 0 0 \$aLondon :\$bTate Gallery Publications Dept.

Appliquer la règle 21.1B2a pour les catalogues d'œuvres de deux artistes ou plus qui ne sont pas reliés à une exposition si les deux critères suivants sont rencontrés :

- 1) l'ouvrage provient d'une collectivité;
- 2) toutes les œuvres mentionnées appartiennent à la collectivité qui est à l'origine du catalogue.

110 0 0 \$aJohn and Mabel Ringling Museum of art
245 1 0 \$aCatalogue of the Italian paintings before 1800 /\$cby Peter
Tomory.
260 0 0 \$aSarasota, Fla. :\$bJohn & Mabel Ringling Museum of Art.

Si la règle 21.1B2a ne s'applique pas, établir la vedette principale au nom de la personne qui a préparé le catalogue ou au titre, selon le cas.

Pour un catalogue (d'exposition ou autre) des œuvres d'un artiste, appliquer l'interprétation de la règle 21.17B.

Rapports de consultants

Établir la vedette principale d'un ouvrage préparé par un consultant à la collectivité qui a engagé le consultant si la collectivité accepte le document et y donne suite d'une manière qui entre clairement dans une des catégories de la règle 21.1B2, le plus souvent dans la catégorie C.

Exemple : la présence de recommandations explicites, l'ajout au texte du consultant de déclarations de principe ou l'appropriation des recommandations du consultant par la collectivité.

Établir la vedette principale au nom du consultant si la collectivité ne prend pas position et transmet le document sans en adopter le point de vue :

- Appliquer la règle 21.4A ou 21.6 s'il s'agit d'une ou de plusieurs personnes qui ne constituent pas une collectivité.
- Appliquer la règle 21.1B2 si le consultant est une collectivité.

1XX VEDETTES PRINCIPALES – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 1XX

Établir la vedette principale au titre si l'ouvrage n'est qu'un exposé ne contenant pas de recommandations précises du consultant sur le sujet.

Collectivités subordonnées

Lorsqu'un ouvrage correspondant à une des catégories de la règle 21.1B2 implique une collectivité supérieure et une collectivité subordonnée et que la collectivité subordonnée est responsable seulement de la préparation du contenu de l'ouvrage, établir la vedette principale au nom de la collectivité supérieure. Ajouter une vedette secondaire au nom de la collectivité subordonnée si elle apparaît en évidence.

Programme

Une vedette principale au nom d'un programme est uniquement attribuée lorsqu'elle est considérée comme l'auteur du document. Le programme doit être un organisme avec une identité propre.

Exemple :

Programme de traumatologie (Québec)

Les programmes d'études, les programmes de recherches et les programmes financiers ne font jamais l'objet d'une vedette principale.

21.1C - Vedette prise au titre [LC]

Ajouter le cas suivant à la liste des vedettes prises au titre:

ou e) qui se compose de contributions de plus d'un type (textuelle, graphique, orale, etc.) et que la mention de responsabilité de la source principale d'information comprend un mot ou une phrase qui dénote la contribution particulière de chaque personne mentionnée et que ces mentions de responsabilité, par leur présentation (par exemple, la typographie et la position) dans la source principale, diminue l'importance des personnes mentionnées avec le titre, au point que ces personnes semblent se voir attribuer une responsabilité technique seulement, par opposition à une responsabilité artistique ou intellectuelle pour tout le document.

245

MENTION DU TITRE

245

Interprétations des RCAA2**1.1E - Complément du titre [LC]¹**

Si des titres subordonnés (par ex. annexes ou autres textes subsidiaires) apparaissent avant une (ou des) mention(s) de responsabilité, les transcrire comme complément du titre.

They sought a country : Mennonite colonization in Mexico : with an appendix on Mennonite colonization in British Honduras / Harry Leonard Sawatzky.

Si des titres subordonnés apparaissent après une (ou des) mention(s) de responsabilité, les transcrire comme des mentions de responsabilité subséquentes peu importe s'ils comportent ou non le nom d'une personne ou d'une collectivité.

High life below stairs : a farce / by James Townley ; with a variety of German notes explanatory of the idioms ... alluded to by John Christian Huttner.

Cependant, si les titres subordonnés sont mis autant en évidence que le titre principal du document, appliquer la règle 1.1G.

1.1E5 - Compléments du titre [LC]

Si le document comporte plusieurs titres parallèles, mais seulement un complément du titre, transcrire le complément du titre immédiatement après le titre correspondant, peu importe l'ordre des données dans la source.

¹ **Note du RIBG** : Traduction des Library of Congress Rule Interpretations. Source : Cataloger's Desktop, 2004, Issue 1. À noter que le texte intégral ayant été conservé, le catalogueur devra adapter l'interprétation au contexte canadien.

245

MENTION DU TITRE

245

1.1F1 – Mention de responsabilité

Pour les monographies, l'entrée principale sera prise à l'auteur peu importe où il apparaît dans le document.

Une mention de responsabilité sera transcrite seulement si elle apparaît en évidence dans le document catalogué. L'expression « en évidence » est définie selon la règle 0.8 des RCAA2 comme étant une mention officielle apparaissant dans l'une des sources d'informations prescrites (voir 1.0A) pour les zones 1 et 2 (zone du titre/mention de responsabilité et zone de la mention d'édition).

Faire preuve de jugement en décidant si une mention « en évidence » n'apparaissant pas dans la source prescrite d'information doit être incluse dans la mention de responsabilité.

1.1F2 – Mention de responsabilité²**Interprétation**

Inclure dans une note les mentions de responsabilité qui n'apparaissent pas d'une façon prédominante dans l'ouvrage s'il s'avère nécessaire de justifier une vedette principale ou secondaire.

```
100 1 0 $aBourassa-Trépanier, Juliette
245 1 0 $aJacques Hétu. --
260 0 0 $aMontréal :$bFides,$c1998.
500 0 0 $aTexte de Juliette Bourassa-Trépanier.
```

² **Note du RIBG** : Veuillez prendre note que le texte des interprétations provient du site Internet de la BAC et qu'aucune correction n'a été apportée. S'il y a des divergences avec les RCAA2, se fier aux RCAA2. Texte imprimé le 22 novembre 2005.

245**MENTION DU TITRE****245****12.1B7 – Titre propre – Ressource continue**

Si le titre propre est suivi d'une date ou d'une numération, ne pas les transcrire dans le titre propre. Cependant, substituer des points de suspension à la date ou désignation lorsqu'un mot ou un lien grammatical les relie au titre propre.

Exemple : Source : Sport in 1981
Transcription : Sport in ...

Source : Rapport annuel pour l'année d'activité se terminant le 31 mars 1978
Transcription : Rapport annuel pour l'année d'activité se terminant le ...

mais

Source : Rapport annuel 1986/1987
Transcription : Rapport annuel

Ne pas transcrire dans le titre propre, leur substituant les points de suspension, tout nom ou chiffre qui pourrait changer d'année en année. Puisque ces omissions ne feront pas partie de l'indication numérique et/ou alphabétique de la publication en série, elles pourront, si elles sont jugées importantes, faire l'objet d'une note.

Exemple : Source : Frommer's Washington, D.C., on \$35 a day
Transcription : Frommer's Washington, D.C. on \$... a day

Source : The annual report of Governor Rhodes
Transcription : The annual report of Governor ...
(*le nom du gouverneur change à chaque mandat*)

245

MENTION DU TITRE

245

21.2C - Modifications dans les titres propres³ – Ressource continue

Pour un organisme de catalogage de langue française, lorsque la page de titre de la ressource continue se présente avec un titre parallèle anglais/français, puis par la suite devient tête-bêche, deux notices seront créées :

Exemple : 245 1 0 \$aOf common knowledges =\$bSavoirs d'usage. --
246 3 1 \$aSavoirs d'usage.
546 0 0 \$aTexte en anglais et en français.
785 0 0 \$tSavoirs d'usage.

Le même périodique devient tête-bêche :

Exemple : 245 1 0 \$aSavoirs d'usage. --
246 1 5 \$aOf common knowledges.
546 0 0 \$aTexte en français et en anglais disposé tête-bêche.
780 0 0 \$tOf common knowledges = Savoirs d'usage.

Par contre, si la ressource continue se présente avec un titre parallèle français/anglais, puis par la suite devient tête-bêche, une seule notice sera créée

Exemple : 245 1 0 \$aSavoirs d'usage =\$bOf common knowledges. --
246 3 1 \$aOf common knowledges.
500 0 0 \$aTitre anglais sur la p.de t. additionnelle, 1990-.
546 0 0 \$aTexte en français et en anglais, 1985-1989; disposé tête-bêche, 1990-

³ Source : Bibliothèque et Archives Canada

245

MENTION DU TITRE

245

Codage des indicateurs

Contrairement à ce qui est illustré dans le Format MARC 21, PortFolio n'ignore pas automatiquement les signes typographiques ou de ponctuation en début de titre.

Tableau des articles ignorés lors de la première sauvegarde

Articles ignorés lors de la première sauvegarde		
A	EL	LE
AN	GL	LES
DAS	GLI	LO
DER	L	LOS
DIE	LA	THE

Vous devez donc porter une attention particulière au 2^e indicateur et ne pas vous fier aux exemples du Format MARC21.

245 0 1 \$a[Man smoking at the window].

et non

245 0 0 \$a[Man smoking at the window]. (*exemple du Format MARC21*)

Voici d'autres exemples de nombres de caractères à ignorer dans le classement tirés du catalogue CUBIQ :

245 1 2 \$a--comme les autres.

245 1 5 \$aThe 'risk of death'

245 1 8 \$aThe ... annotated Indian Act

245 1 4 \$a« --Vous êtes trop vieux-- »

245 1 1 \$a"All in the family"

245

MENTION DU TITRE

245

Validation

La mention du titre ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

Pour les notices actives, le contenu des sous-zones \$a, \$b, \$g, \$n, \$p et \$s de la zone 245 est indexé par mots-clés et par chaînes de caractères dans l'index *TI*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont actifs.

De plus, le contenu des sous-zones \$a, \$b, \$g, \$n, \$p et \$s de la zone 245 est indexé par mots-clés dans l'index *TDEP*. Cet index est en différé.

De même, le contenu de la sous-zone \$h de la zone 245 est indexé par mots-clés dans l'index *SUP*. Cet index est en différé et les mots vides y sont inactifs.

Pour les notices inactives, réservoir et actives, le contenu des sous-zones \$a, \$b, \$g, \$n, \$p et \$s de la zone 245 est indexé par mots-clés et par chaînes de caractères dans l'index *TINA*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont actifs.

CUBIQ

La recherche par titre est disponible en **recherche simple** et en **recherche avancée** avec l'index *Titre*.

La recherche par titre est aussi disponible en **recherche expert** dans la case recherche simple avec l'index InMédia *Title=*

245

MENTION DU TITRE

245

Rapports

La mention du titre s'affiche dans tous les rapports bibliographiques.

Affichage dans CUBIQ

La mention du titre s'affiche dans la notice et dans la liste des résultats.

246

VARIANTE DU TITRE

246

Variante du titre – Titre distinct – Ressources continues

Les titres distincts sont des titres particuliers apparaissant, en plus du titre régulier, dans des livraisons individuelles d'un document. Conserver uniquement les trois derniers titres distincts d'une ressource continue s'ils sont jugés importants.

Exemple : 246 1 2 \$aPartager notre savoir-faire\$f2005/06
246 1 2 \$aPratique de l'excellence\$f2006/07
246 1 2 \$aDes mots dans tous leurs sens\$f2007/08

Si on retrouve des titres distincts dans plusieurs livraisons, on utilise une zone 500 plutôt que de créer une zone 246 pour chaque titre.

Exemple : 500 0 0 \$aCertaines livr. portent aussi un titre distinct.

Interprétations des RCAA2

21.30J- Lignes directrices sur la création de vedettes secondaires de titre**1) Titres corrigés (voir 1.0F)**

- a) Titres corrigés à l'aide de « [i.e.] » ou « [sic] ».** Si le titre propre renferme une correction apportée à l'un de ses cinq premiers mots (de ses six premiers mots, si ce titre commence par un article) à l'aide de « [i.e.] » ou de « [sic] », on crée deux vedettes secondaires : une pour le titre propre tel qu'il est écrit sur le document, et l'autre pour le titre corrigé.

245 0 0 \$aRené de Chateaubriant [i.e. Chateaubriand]
246 3 0 \$aRené de Chateaubriant
246 3 0 \$aRené de Chateaubriand

246

VARIANTE DU TITRE

246

- b) **Titres corrigés par la mise entre crochets de lettres manquantes.** Si le titre propre renferme une correction apportée à l'un des cinq premiers mots (des six premiers, si le titre commence par un article) par la mise entre crochets d'une ou de plusieurs lettres manquantes, on crée aussi deux vedettes secondaires : une pour le titre propre tel qu'il est écrit sur le document, et l'autre pour le titre corrigé.

245 1 0 \$aConstitution et règlemen[t]s

246 3 0 \$aConstitution et règlemens

246 3 0 \$aConstitution et règlements

Codage des indicateurs

Le choix des indicateurs est primordial puisqu'il détermine l'affichage prédéfini qui apparaît au catalogue d'accès public.

Habituellement, l'ordre d'entrée de zones 246 multiples est déterminé par la valeur de la position du second indicateur. On crée des zones multiples de variantes du titre dans l'ordre suivant :

- Les zones 246 avec la valeur « 0 » au second indicateur;
- Les zones 246 avec la valeur « 1 » au second indicateur;
- Le reste des zones 246 d'après l'ordre prescrit des notes.

1er indicateur

Le premier indicateur permet l'affichage ou non de la note au catalogue d'accès public. Au RIBG, les indicateurs utilisés sont 1 (note, vedette secondaire) ou 3 (pas de note, vedette secondaire).

246 1 0 \$iConnu également sous le titre :\$aRapport Grant.

246 3 0 \$aQuatre cents ans de vie à Québec.

246

VARIANTE DU TITRE

246

2e indicateur

Le deuxième indicateur permet de préciser le genre de titre inscrit dans cette zone.

Exemples courants :

246 1 0 = utiliser avec le \$i[Texte d'affichage]

Voir les exemples de textes d'affichage utilisés au point suivant.

246 3 0 = rappel d'une **graphie différente** du titre ou un titre corrigé (ex. chiffre en lettres)

246 3 0 = rappel d'une partie **significative** du titre (ex. un sous-titre significatif)

246 3 1 = rappel d'un titre parallèle (sauf tête-bêche, utiliser 1 5)

246 1 2 = rappel d'un titre distinct

246 1 3 = rappel d'un autre genre de titre

Comprend le titre du relieur, le titre générique, le faux-titre, le titre du colophon (achevé d'imprimer), le titre de la couv. placé tête-bêche à la fin de la publ., le titre développé, le titre parallèle non transcrit dans la zone 245, le titre de l'encart et le titre de l'étiquette collée sur la couv.

246 1 4 = rappel du titre de la couv.

246 1 5 = rappel du titre de la p. de t. additionnelle (tête-bêche)

246 1 6 = rappel du titre de départ

246 1 7 = rappel du titre courant

246 1 8 = rappel d'un titre au dos ou rappel d'un titre de reliure maison suivi d'un \$5

Codes de sous-zone

\$i - Texte d'affichage

Le Comité permanent de catalogage a produit une liste indicative de textes d'affichage pouvant être utilisés dans cette sous-zone.

- \$iConnu également sous le titre :\$a
- \$iLa couv. porte en outre :\$a
- \$iEn tête du titre :\$a
- \$iParfois publ. sous le titre :\$a
- \$iSous-titre de la couv. :\$a
- \$iTitre converti en écriture latine :\$a

246

VARIANTE DU TITRE

246

- \$iTitre de l'écran de recherche :\$a
- \$iTitre de l'écran-titre :\$a
- \$iTitre de l'emboîtement :\$a
- \$iTitre de l'enveloppe :\$a
- \$iTitre de la jaquette :\$a
- \$iTitre de la p. d'accueil :\$a
- \$iTitre de la p. d'archives :\$a
- \$iTitre du conteneur :\$a
- \$iTitre du portefeuille :\$a
- \$iLe titre varie :\$a
- \$iLe sous-titre varie :\$a
- \$iTitre de la p. [4] de la couv. :\$a
- \$iTitre de l'exposition :\$a

Validation

La variante du titre ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

Pour les notices actives, le contenu des sous-zones \$a, \$b, \$n et \$p de la zone 246 est indexé par mots-clés et par chaînes de caractères dans l'index *TI*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont actifs.

De plus, le contenu des sous-zones \$a, \$b, \$n et \$p de la zone 246 est indexé par mots-clés dans l'index *TDEP*. Cet index est en différé.

246**VARIANTE DU TITRE****246**

Pour les notices inactives, réservoir et actives, le contenu des sous-zones \$a, \$b, \$n et \$p de la zone 246 est indexé par mots-clés et par chaînes de caractères dans l'index *TINA*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont actifs.

CUBIQ

La recherche par variante du titre est disponible en **recherche simple** et en **recherche avancée** avec l'index *Titre*.

La recherche par variante du titre est aussi disponible en **recherche expert** dans la case recherche simple avec l'index InMédia *Title=*

<i>Rapports</i>

La variante du titre s'affiche seulement dans le rapport bibliographique en *Format complet*.

<i>Affichage dans CUBIQ</i>

Les variantes du titre s'affichent dans la notice si le 1^{er} indicateur de la zone 246 est codé 1.

250

MENTION D'ÉDITION

250

Interprétations des RCAA2**1.2B1 – Mention d'édition**

La mention d'édition est toujours transcrite en **chiffre arabe et abrégée** selon les indications de l'annexe B et C.

1.2B4 - Mention d'édition. Ajout facultatif [LC]¹

Ne pas appliquer cette option simplement parce que le catalogueur soupçonne qu'il y a des différences entre les documents qui justifieraient d'en faire des éditions différentes. Cependant, si les différences sont évidentes et que le catalogage des documents produirait des notices identiques pour les zones débutant avec le titre/mention de responsabilité et se terminant avec la collection, appliquer cette option.

2.2 - Mention d'édition [LC]Notices individuelles

Créer habituellement une notice bibliographique pour chaque groupe de volumes comportant une même mention d'édition.

Notice bibliographique unique

Exceptionnellement, on créera une notice unique pour tous les volumes même s'ils comportent des mentions d'éditions différentes lorsque :

1) l'éditeur publie tous les volumes en même temps;

ou 2) il y a des preuves évidentes qu'un ou plusieurs volumes sont continuellement révisé(s) (habituellement des publications juridiques);

ou 3) un cas particulier justifie clairement ce type de catalogage.

1

Note du RIBG: Adaptation des Library of Congress Rule Interpretations. Source : Cataloger's Desktop, 2004, Issue 1. À noter que le texte intégral ayant été conservé, le catalogueur devra adapter l'interprétation au contexte canadien.

250

MENTION D'ÉDITION

250

Si vos documents correspondent à l'un des 3 critères mentionnés ci-haut :

- 1) Transcrire la mention d'édition du premier (plus ancien) volume;
- 2) Si les volumes ne sont pas décrits dans des notices analytiques, mentionner en note les diverses mentions d'édition des volumes constituant le document. Dans les cas plus complexes, rédiger seulement une note générale.

500 0 0 \$aVol. 3 : 2nd ed.

500 0 0 \$aComprend diverses éd. de certains v.

500 0 0 \$aMis à jour par de nouv. éd.

Notices analytiques

Si chaque volume est décrit dans une notice analytique, inclure la mention d'édition de chaque volume dans sa notice bibliographique; ne pas faire une note mentionnant les diverses mentions d'édition sur la notice-mère.

Validation

Le contenu de la mention d'édition ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

La mention d'édition n'est pas indexée.

CUBIQ

La mention d'édition n'est pas indexée.

250

MENTION D'ÉDITION

250

<i>Rapports</i>

La mention d'édition s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format bibliographique*, en *Format avec libellés*, en *Format complet* et en format *Fiches bibliographiques*.

<i>Affichage dans CUBIQ</i>

La mention d'édition s'affiche dans la notice.

260 PUBLICATION, DIFFUSION, ETC. (ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE) 260**Interprétations des RCAA2**

En complément à la note supplémentaire 260, il est recommandé de consulter les *Interprétations de règles de catalogage anglo-américaines de BAC* des règles 1.4 pour le traitement de cette zone :

<http://www.collectionscanada.gc.ca/040/002/040002-5010-f.html#a1.4B>

1.4C3 – Lieu de publication, diffusion, etc. [BAC]

Ne pas ajouter le nom de la province aux villes canadiennes suivantes:

Calgary	Regina
Edmonton	Saskatoon
Montréal	Toronto
Ottawa	Vancouver
Québec	Winnipeg

1.4C6 - Lieu de publication, diffusion, etc. [BAC]**Interprétation**

Pour les publications canadiennes, si aucun lieu de publication probable ne peut être indiqué, inscrire le nom de la province, s'il est connu¹. Si la province est indiquée sous toutes réserves, ajouter à la mention un point d'interrogation. S'il est impossible de déterminer la province, inscrire « Canada » entre crochets carrés.

1.4D2 - Nom de l'éditeur, diffuseur, etc. [BAC]

Le nom de l'éditeur, diffuseur, etc. est transcrit sous la forme la plus brève possible qui permette de le comprendre et de l'identifier sur le **plan international**. Par exemple, la mention Éditions sera exclue pour les **Éditions Fides**, grands éditeurs commerciaux connues sur le plan international. Cependant, lorsque l'éditeur n'est pas connu mondialement, le nom de l'éditeur sera inscrit au long sans l'abréger.

¹ **Note du RIBG** : Lorsque le nom de la province de Québec est utilisé, il doit être saisi de la façon suivante: *[Québec (Province)]*. L'ajout du déterminant (Province) est nécessaire afin de différencier ce lieu de la ville de Québec

260 PUBLICATION, DIFFUSION, ETC. (ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE) 260

Exemple : 260 \backslash \backslash \$aParis :\$bFides,\$c1994.
260 \backslash \backslash \$aMontréal :\$bÉditions Beaulieu,\$c2006.

Omettre les articles initiaux à moins que ceux-ci fassent partie de la raison sociale de l'éditeur.

Exemple : 260 \backslash \backslash \$aMontréal :\$bLes Intouchables,\$c2008.
260 \backslash \backslash \$aMontréal :\$bLe Devoir,\$c2008.
260 \backslash \backslash \$aParis :\$bL'Harmattan,\$c2008.

Omettre les expressions suivant le nom de l'éditeur telles que « et compagnie », « et fils » et leur équivalent dans d'autres langues.

L'abréviation « éd. » de l'annexe B.9 n'est pas utilisée dans la zone 260.

260 \backslash \backslash \$aMontréal :\$bÉditions Beaulieu,\$c2006.
et non : 260 \backslash \backslash \$aMontréal :\$bÉd. Beaulieu,\$c2006.

Lorsqu'il s'avère que le nom de l'éditeur, diffuseur, etc. apparaît seulement sur la couverture ou sur la page quatre de la couverture sous forme d'**identification visuelle** comme les images ci-dessous :



Il faut transcrire l'information comme ceci :

260 \backslash \backslash \$a[Sainte-Foy] :\$bQuébec, Ministère de la justice,\$cc1999.
260 \backslash \backslash \$a[Québec] :\$bCulture et communications Québec,\$cc2005.

1.4D3 - Nom de l'éditeur, diffuseur, etc.

Transcrire les locutions introduisant l'éditeur telles que « Publié par » ou « Publié pour » et leur équivalent dans d'autres langues.

260 \backslash \backslash \$a[Ottawa] :\$bPublished by the Chief Electoral Officer of Canada,\$cc2011.

260 PUBLICATION, DIFFUSION, ETC. (ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE) 260**1.4D4 - Nom de l'éditeur, diffuseur, etc. [LC]²**

Lorsque la source principale d'information comporte, dans l'adresse bibliographique, un nom d'éditeur « général » partagé par des compagnies associées ou par une société mère et ses succursales dont les noms individuels apparaissent en position secondaire, on présume que la première compagnie nommée individuellement représente l'éditeur du document. On utilisera l'adresse de la première compagnie associée au nom « général » de l'éditeur.

Page de titre : Pitman Publishing

Verso de la page de titre : Sir Isaac Pitman and Sons Ltd.
Pitman House, Parker Street,
Kingsway, **London** WC2B 5PB
P.O. Box 46038, Banda Street
Nairobi, Kenya

Pitman Publishing Pty. Ltd.
Pitman House, 138 Bouverie Street,
Carlton, Victoria 3053, Australia

Pitman Publishing Corporation
6 East 43rd Street
New York, NY 10017 USA

Transcription : 260 **b** **b** \$aLondon :\$bPitman

Page de titre : Penguin Books

Verso de la page de titre :

Penguin Books Ltd., **Harmondsworth, Middlesex, England**
Penguin Books Inc., ... Baltimore, Maryland
Penguin Books Australia Ltd., Ringwood, Victoria, Australia
Penguin Books Canada Limited, ... **Markham, Ontario, Canada**
Penguin Books (N.Z.) Ltd., ... Auckland 10, New Zealand

Transcription : 260 **b** **b** \$aHarmondsworth, Middlesex, England ;\$aMarkham, Ont.
:\$bPenguin Books

Lorsque la source principale d'information comporte un nom de **firme spécifique** et qu'une mention concernant des compagnies associées ou un organisme supérieur figure ailleurs dans le document, on ne transcrit ni le nom de ces entreprises associées ni leurs lieux dans l'adresse bibliographique.

² **Note du RIBG** : Traduction des Library of Congress Rule Interpretations. Source : Cataloger's Desktop.

260 PUBLICATION, DIFFUSION, ETC. (ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE) 260

Page de titre : Newnes Technical Books

[L'information puisée à l'extérieur du livre établit que cette firme est située à Londres]

Verso de la page de titre : The Butterworth Group

United Kingdom Butterworth & Co (Publishers) Ltd.
London : 88 Kingsway, WC2B 6AB

Australia Butterworths Pty Ltd.
Sydney : 586 Pacific Highway, Chastwood NSW 2067
Also at Melbourne, Brisbane, Adelaide and Perth

Canada Butterworth & Co (Canada) Ltd.
Toronto : 2265 Midland Avenue,
Scarborough, Ontario, M1P 4S1

New Zealand Butterworths of New Zealand, Ltd.
Wellington : T & W Young Building
77-85 Customhouse Quay, 1, CPO Box 472

First published 1978 by Newnes Technical Books A Butterworth Imprint

Transcription : 260 **b** **b** \$a[London] :\$bNewnes Technical Books

Transcription d'éditeurs multiples

Transcrire dans une mention unique le nom de deux éditeurs, diffuseurs, etc. ou plus apparaissant ensemble dans le document où ils sont grammaticalement reliés entre eux. Si toutefois il s'avère nécessaire de faire précéder les noms transcrits de lieux différents, on donne le nom de chaque éditeur dans une mention d'éditeur distincte dans la zone de la publication, de la diffusion, etc.

260 **b** **b** \$aNew York :\$bForemost Americans Pub. Corp. **for** Bowker

260 **b** **b** \$aLondon :\$bNational Council for Educational Technology **with** the Library Association

par contre : 260 **b** **b** \$aNew York :\$bGarland ;\$aParis :\$bFondation Le Corbusier
[Source : Garland Publishing, Inc., New York and London, and
Fondation Le Corbusier, Paris]

260 PUBLICATION, DIFFUSION, ETC. (ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE) 260

Même si les éditeurs sont situés en des lieux distincts, ces lieux ne constituent pas nécessairement pour autant les lieux de publication, diffusion, etc. d'un document. Seuls les lieux des éditeurs qui agissent effectivement comme éditeurs, diffuseurs, etc. d'un document sont retenus comme lieux de publication dans la transcription. Cependant, les noms de lieux que l'on ne transcrit pas comme lieux de publication, etc. peuvent être retenus dans la mention d'éditeur s'ils apparaissent conjointement avec les noms d'éditeurs que l'on transcrit.

260 † † \$aToronto :\$bPublished for the Glenbow-Alberta Institute, **Calgary, Alta.**, by University of Toronto Press

260 † † \$aLondon :\$bPublished by Mechanical Engineering Publications Ltd. for the Institute of Tribology, Leeds University, and the Institut national des sciences appliquées, **Lyon**

Lorsque le nom de deux éditeurs ou plus sont mentionnés dans des mentions distinctes dans la source principale d'information ne pas transcrire dans la mention de publication, diffusion, etc. les organismes ne participant pas à la publication, diffusion, etc. du document. Les mentionner dans une note générale.

Bas de la page de titre : George Godwin, London and Toronto

Centre de la page de titre : Published in association with the Plastics and Rubber Institute

Transcription :

260 † † \$aLondon ;\$aToronto :\$bGodwin

500 † † \$a« Published in association with the Plastics and Rubber Institute ».

Bas de la page de titre : Publication of the Hawaii Natural History Association

En tête du titre : Published in cooperation with the National Park Service

Transcription : 260 † † \$a[Honolulu] :\$bHawaii Natural History Association

500 † † \$a « Published in cooperation with the National Park Service ».

Cependant, lorsqu'un rappel en vedette secondaire doit être présent dans la notice, inscrire l'information sur l'éditeur associé dans une note 550 (voir note supplémentaire) avec rappel en 710.

260 PUBLICATION, DIFFUSION, ETC. (ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE) 260**1.4F2 - Date de publication, diffusion, etc. [LC]****Dates d'impression**

Si une date de publication est transcrite, par exemple de la source d'information prescrite, et que l'ouvrage comporte une date de fabrication plus récente, utiliser la date de fabrication pour déduire la véritable date de publication (un ouvrage ne pouvant être publié avant d'être fabriqué). La date déduite doit être mises entre crochets, précédée par l'abréviation « i.e. ».

Page de titre : 1986

Verso de la page de titre : Imprimé en 1987

Notice bibliographique : 260 *h h* ...\$c1986 [i.e. 1987]

1.4F2 - Date de publication, diffusion, etc. [LC]**Dates multiples**

Transcrire les dates multiples apparaissant dans le document telle quelle, suivi de la date réelle ou probable entre crochets précédée de l'abréviation « i.e. ».

1978/79 [i.e. 1979]

1978/1979 [i.e.1978?]

1978/9 [i.e. 1978 ou 1979]

1.4F6 - Date de publication, diffusion, etc. [LC et RIBG]

Lorsque l'édition cataloguée ne contient pas de date de publication, etc., appliquer les règles ci-dessous :

- 1) Si le document contient seulement une date de copyright, transcrire la date de copyright.

verso de la p. de t. : Copyright ©1980

préface : Juin 1980

transcription : 260 *h h* ...,\$cc1980.

- 2) Si le document contient une date de copyright et une date de fabrication identiques, transcrire seulement la date de copyright. Ne pas ajouter la date de fabrication.

verso de la p. de t. : Copyright ©1980 // Achevé d'imprimer en mai 1980

transcription : 260 *h h* ...,\$cc1980.

260 PUBLICATION, DIFFUSION, ETC. (ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE) 260

- 3) Si le document contient une date de copyright et une date de fabrication différente, transcrire la date du copyright. Ajouter la date de fabrication en note locale (592) si on le juge nécessaire.

verso de la p. de t. : Copyright ©1980 // Achevé d'imprimer en mai 1982.

préface : Juin 1980

transcription : 260 *b b* ..., \$cc1980.

500 *b b* \$a« Juin 1980 » -- Préf.

592 *b b* \$aQL : achevé d'imprimer, mai 1982.

- 4) Si le document contient seulement une date de fabrication, transcrire la date de fabrication comme date de publication, etc. entre crochets, si on ne peut présumer que les dates de fabrication et de publication sont identiques. Pour les livres cela signifie qu'on suppose que le document est la première impression de l'édition.

verso de la p. de t. : premier tirage 1980

transcription : 260 *b b* ..., \$c[1980].

- 5) Si le document a une date de copyright ultérieure à l'année en cours, c'est-à-dire de l'année suivante, ne pas tenir compte de l'anomalie et respecter l'ordre de priorité des dates de publication. Accepter la date de copyright ultérieure comme substitut à la date de publication.

Par exemple, si un document a été reçu en 2009 mais comporte une date de copyright de 2010, utiliser c2010 comme date de publication.

1.4F7 - Date de publication, diffusion, etc. [BAC]**Interprétation**

Si la date de publication, diffusion, etc. n'est pas connue avec certitude, mais que la date probable³ de publication diffère de la date du copyright d'au moins 3 ans, faire *précéder* la date de copyright par la date approximative de la publication.

[1980?], c1961

[Date approximative de la publication basée sur la préface datée de juin 1980].

³ **Note du RIBG** : La date du dépôt légal est considérée comme une date *probable* de publication.

260 PUBLICATION, DIFFUSION, ETC. (ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE) 260**2.7B9 - Dates de transmission, diffusion, etc. [LC]**

Si le document contient une date de diffusion en évidence, l'inclure dans la description bibliographique. Habituellement ces dates sont constituées de mentions de mois, de jour et mois ainsi que d'année, et figurent sur la page de titre ou sur la couverture. Si la date figure dans une phrase transcrite comme mention d'édition, la transcrire comme telle.

S'il ne s'agit pas d'une mention d'édition, citer la date dans une note, incluant les mots associés à celle-ci.

500 0 0 \$a« May 1979 »
500 0 0 \$a« 7 mars 1979 »
500 0 0 \$a« Issued May 1979 »

La date de diffusion ou de transmission n'est pas une date de publication. Si le document ne comporte pas de date de copyright ou de fabrication (Voir RCAA2, 1.4F6), la date de diffusion ou transmission *pourra* être utilisée pour présumer une date de publication. La date probable de publication sera transcrite entre crochets et la date de diffusion, de transmission, etc. fera l'objet d'une note selon les indications du premier paragraphe.

En cas de doute sur le caractère de la date en question, la considérer comme une date de diffusion ou de transmission.

Ordre de priorité pour les dates de publication :

- 1^{er} Date de publication
- 2^e Date du copyright
- 3^e Achevé d'imprimer (entre crochets [])
- 4^e Date de diffusion (entre crochets [])
- 5^e Date du dépôt légal (entre crochets et un ? ex. : [1969?])

12.4D2 – 12.4F2 Changements de nom d'éditeur, diffuseur / Date de publication

Publications en série : transcrire le lieu de publication et le nom de l'éditeur tel qu'il figure dans la première livraison. Si celle-ci n'est pas disponible, on prend la livraison la plus ancienne. On peut également transcrire l'information à partir d'une notice dérivée.

S'il s'agit d'une notice originale, et que la bibliothèque ne possède pas la première livraison, on transcrit l'information du numéro en main, en omettant la date de début.

On indiquera en note la livraison ou partie qui a servi à la description.

500 0 0 \$aDescription d'après :

260 PUBLICATION, DIFFUSION, ETC. (ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE) 260

On indiquera en note tout changement subséquent concernant le lieu et/ou le nom de l'éditeur.

500 \backslash \backslash \$aL'éditeur varie.

550 \backslash \backslash \$aL'organisme varie : mai 1994-janv. 1999, Ministère de l'industrie, du commerce, de la science et de la technologie; mars 1999-sept. 1999, Industrie et commerce Québec.

Ressources intégratrices : modifier le lieu et/ou le nom de l'éditeur si ce dernier change en cours de publication. Ne pas modifier la date de début. Indiquer en note les lieux et/ou les noms des éditeurs précédant si on les juge importants.

Validation

La publication, diffusion, etc., (Adresse bibliographique) ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

Pour les notices actives, le contenu de la sous-zone \$b de la zone 260 est indexé par mots-clés et par chaînes de caractères dans l'index *ED*. Cet index est en différé et les mots vides y sont actifs.

De plus, le contenu de la sous-zone \$c de la zone 206 est indexé par mots-clés dans l'index *DA*. Cet index est en différé et les mots vides y sont inactifs.

260 PUBLICATION, DIFFUSION, ETC. (ADRESSE BIBLIOGRAPHIQUE) 260

CUBIQ

La recherche par éditeur est disponible en **recherche avancée** avec l'index *Éditeur*. Elle est aussi disponible en **recherche expert** dans la case recherche simple avec l'index InMédia *Publisher=*

La recherche par date de publication est disponible en **recherche avancée** avec l'index *Année*. Elle est aussi disponible en **recherche expert** dans la case recherche simple avec l'index InMédia *DA=*

Rapports

La zone de publication, diffusion, etc. (Adresse bibliographique) s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format bibliographique*, en *Format avec libellés*, en *Format complet* et en format *Fiches bibliographiques*.

Affichage dans CUBIQ

La mention de publication, diffusion, etc. (Adresse bibliographique) s'affiche dans la notice et dans la liste des résultats.

De plus, dans la liste des résultats, il est possible de spécifier ou d'exclure la date de publication à l'aide de la facette *Année*.

300

DESCRIPTION MATÉRIELLE

300

Interprétations des RCAA2**2.5B21 - Publications en plusieurs volumes [LC]****Documents incomplets en plusieurs parties**

Appliquer cette règle lorsqu'on peut facilement savoir qu'un document en plusieurs parties en cours de publication ne sera pas complété.

Si plus d'un volume ont été publiés, indiquer en note « A cessé de paraître ».

300 ̅ ̅ \$a3 v.
500 ̅ ̅ \$aA cessé de paraître.

Si un seul volume a été publié, indiquer en note la désignation du volume utilisée dans la publication et ajouter la mention « A cessé de paraître ».

300 ̅ ̅ \$aiii, 227 p.
500 ̅ ̅ \$a« Volume 1 ».
500 ̅ ̅ \$aA cessé de paraître.

Et non 245 00 Guide de catalogage en bibliothèque.\$nvolume 1. --

300 ̅ ̅ \$a95 p.
500 ̅ ̅ \$a« Book one, Lacson as a newspaperman ».
500 ̅ ̅ \$aA cessé de paraître.

245 10 \$aBaist's detailed property atlases of the city of Philadelphia, Penna. :
\$bcomplete in **seven volumes** /\$ccompiled and published from official records,
private plans, and actual surveys by G. Wm. Baist. --
300 ̅ ̅ \$a2 v. :\$bill., cartes ;\$c58 cm.
500 ̅ ̅ \$A **cessé de paraître?**

300

DESCRIPTION MATÉRIELLE

300

9.5B1 - Nombre d'unités matérielles (y compris l'indication spécifique du genre de document) [RIBG]

On indique le nombre d'unités matérielles du support en les donnant en **chiffres arabes**.

300 0 0 \$a3 cédéroms
300 0 0 \$a5 images sur 1 CD-photo
300 0 0 \$a2 DVD
300 0 0 \$a1 DVD-ROM
300 0 0 \$a1 clé USB
300 0 0 \$a1 fichier vidéo

12.5B2 – Nombre d'unités matérielles¹

Pour les **publications en série terminées**, utiliser seulement l'abréviation « v. »; ne pas utiliser « no », « *ptie* », « v. en t. », etc.

Pour les publications en série terminées ou continuées par un autre titre, inscrire le nombre de volumes publiés lorsque l'information est disponible. Si la publication est numérotée : Vol. 12, no 2 (janv. 1943)-v.14, no. 5 (déc. 1945), inscrire « 3 v. » peu importe le nombre physique de documents impliqués. Si la publication n'a seulement qu'une désignation chronologique, inscrire le nombre de volumes en terme d'année lorsque l'information est connue. Pour une publication couvrant les années de déc. 1982-janv. 1985, on devrait inscrire « 4 v. ». Si le nombre total de volumes est inconnu ou incertain, omettre l'information.

300 0 0 \$a5 v.
310 0 0 \$aAnnuel.
362 0 0 \$a1980-1984. --

300 0 0 \$a2 v.
362 0 0 \$aVol. 1, no 1 (janv 1986)-v. 2, no 3 (mars 1987). --

300 0 0 \$a22 v.
362 0 0 \$aNo 1-no 22. --

300 0 0 \$a12 v.
362 0 0 \$aNo 1-no 12. --
515 0 0 \$aNo 8-9 publ. ensemble.

¹ Source : Traduction des Library of Congress Rule Interpretations et Conser Cataloging Manual

300**DESCRIPTION MATÉRIELLE****300**

300 ⅈ ⅈ \$a140 v.
362 0 ⅈ \$aVol. 1-v. 142. --
515 ⅈ ⅈ \$aVols. 89 et 92 n'ont pas été publ.

Validation

La description matérielle ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

Pour les notices actives, le contenu de la sous-zone \$a de la zone 300 est indexé par mots-clés dans l'index *MATE*. Cet index est en différé et les mots vides y sont inactifs.

De plus, le contenu de la sous-zone \$b de la zone 300 est indexé par mots-clés dans l'index *ILL*. Cet index est en différé et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La description matérielle n'est pas indexée.

Rapports

La description matérielle s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format bibliographique*, en *Format avec libellés*, en *Format complet* et en format *Fiches bibliographiques*.

300

DESCRIPTION MATÉRIELLE

300

Affichage dans CUBIQ

La description matérielle s'affiche dans la notice.

310

PÉRIODICITÉ COURANTE DE LA PUBLICATION

310

Interprétations des RCAA2**12.7B1 (modifications de 2001-2005) – Périodicité**

Inscrire la **périodicité exacte** si elle est connue et **si elle n'est pas implicite dans le titre propre de la publication**.

Exemple : ne pas inscrire d'information dans la zone 310 si l'on catalogue un document dont le titre propre est *Bulletin trimestriel de la Société d'information documentation*.

La périodicité inscrite dans la zone 310 **peut varier légèrement de celle inscrite dans la zone fixe 1035** (Périodicité). La périodicité exacte doit être inscrite dans la zone 310 et la périodicité qui s'en rapproche le plus est inscrite dans la zone fixe 1035 (Périodicité).

Exemple : 1035 q (trimestriel)
310 b b \$aCinq fois par année.

La périodicité courante de la publication doit être **inscrite en français** même si le titre propre de la publication est dans une autre langue.

Une **date de périodicité courante** est ajoutée dans la sous-zone \$b seulement lorsqu'une zone 321 (Périodicité antérieure) est ajoutée à la suite d'un changement dans la périodicité.

Exemple : 310 b b \$aAnnuel,\$b1983-
321 b b \$aSemestriel,\$b1977-1983.

Ressources intégratrices

Inscrire la fréquence des mises à jour.

Exemple : 310 b b \$aMise à jour irrégulière.
310 b b \$aMise à jour trimestrielle.

310

PÉRIODICITÉ COURANTE DE LA PUBLICATION

310

Validation

Cette zone ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation

Module Catalogue

La périodicité courante n'est pas indexée.

CUBIQ

La périodicité courante n'est pas indexée.

Rapports

La périodicité courante s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format complet* et en *Fiches bibliographiques*.

Affichage dans CUBIQ

La périodicité courante s'affiche dans la notice.

321

PÉRIODICITÉ ANTÉRIEURE DE LA PUBLICATION

321

<i>Interprétations des RCAA2</i>

12.7B1 (modifications de 2001-2005) – Périodicité

Reporter l'information se trouvant dans la zone 310 (Périodicité courante) dans la zone 321 (Périodicité antérieure) à la suite d'un changement dans la périodicité. Inscire la nouvelle périodicité dans la zone 310 et modifier la zone fixe 1035 (Périodicité) à partir de la nouvelle périodicité inscrite dans la zone 310.

Faire suivre les zones 310 et 321 des dates couvertes si elles sont connues à l'intérieur de la sous-zone \$b.

Exemple : 1035 b (bimestriel)
310 ~~b~~ ~~b~~ \$aBimestriel,\$b2011-
321 ~~b~~ ~~b~~ \$aCinq fois par année,\$b1995-2010.

La périodicité antérieure de la publication doit être **inscrite en français** même si le titre propre de la publication est dans une autre langue.

L'expression ***Périodicité variable*** peut être utilisée dans la zone 321 lorsqu'on connaît **plus de trois périodicités antérieures**.

Exemple : 310 ~~b~~ ~~b~~ \$aAnnuel,\$b1983-
321 ~~b~~ ~~b~~ \$aPériodicité variable.

Ressources intégratrices

Inscire les changements dans la périodicité des mises à jour.

Exemple : 310 ~~b~~ ~~b~~ \$aMise à jour irrégulière,\$b2011-
321 ~~b~~ ~~b~~ \$aMise à jour mensuelle,\$b1995-2010.

321**PÉRIODICITÉ ANTÉRIEURE DE LA PUBLICATION****321*****Validation***

Cette zone ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

La périodicité antérieure n'est pas indexée.

CUBIQ

La périodicité antérieure n'est pas indexée.

Rapports

La périodicité antérieure s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format complet* et en *Fiches bibliographiques*.

Affichage dans CUBIQ

La périodicité antérieure s'affiche dans la notice.

362 DATES DE PUBLICATION ET/OU DE DÉSIGNATION SÉQUENTIELLE 362**Interprétations des RCAA2**

Les **dates extrêmes** contenues dans cette zone serviront d'indicateurs pour les zones fixes 1003 (Date 1) et 1004 (Date 2).

12.3 – Zone de la numérotation

Cette zone renferme les dates/volumes du début et/ou de fin d'une publication. L'information est transcrite **dans la langue du titre propre**.

Si on ne possède pas la première et/ou la dernière livraison et que l'information se retrouve dans un dérivé d'une agence bibliographique nationale (BAnQ, BAC, LC, BnF), on la retranscrira telle quelle.

12.3C - Indication chronologique

Une **désignation numérique constituée de deux années ou plus** sera toujours séparée d'une barre oblique quelle que soit la ponctuation utilisée dans le document même.

De plus, on abrègera la deuxième année, sauf si les années chevauchent deux siècles différents, ainsi que les mois. On omettra également la mention du jour de la semaine s'il y a lieu.

Exemple : 1998/99 -
et non, 1998-1999 ou 1998/1999-

1999/2000-
et non, 1999-2000-

août/sept. 1978-
et non, août-sept. 1978

Vol. 1, no 1 (1er juil. 1953)-
et non, Volume 1, numéro 1, le mercredi 1er juillet 1953

362 DATES DE PUBLICATION ET/OU DE DÉSIGNATION SÉQUENTIELLE 362**Ponctuation**

La ponctuation varie en fonction du codage du 1^{er} indicateur.

Les notes structurées (0 comme 1^{er} indicateur) se terminent par le point suivi de 2 tirets que la publication soit terminée ou non.

Exemple : 362 0 ⅈ \$aVol. 1, no 1 (1998)- . --
362 0 ⅈ \$aVol. 1, no 1 (1998)-v. 10, no 4 (2000). --

Les notes non structurées (1 comme 1^{er} indicateur) se terminent par un point final.

Exemple : 362 1 ⅈ \$aA cessé de paraître en 1991.

On omettra cette zone si l'information est incomplète, approximative ou douteuse.

Validation

Cette zone ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

La numérotation n'est pas indexée.

CUBIQ

La numérotation n'est pas indexée.

362 DATES DE PUBLICATION ET/OU DE DÉSIGNATION SÉQUENTIELLE 362

Rapports

La numérotation s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format bibliographique*, en *Format avec libellés*, en *Format complet* et en format *Fiches bibliographiques*.

Affichage dans CUBIQ

La numérotation s'affiche dans la notice.

490

MENTION DE COLLECTION

490

Mention de collection - Historique

La zone 440 (Mention de collection / Vedette secondaire de titre) est périmée depuis la mise à jour d'octobre 2008 du Format MARC21.

Auparavant, lorsque la mention de collection inscrite dans l'ouvrage et la forme acceptée de l'autorité étaient semblables on l'inscrivait une seule fois dans la zone 440. L'utilisation de la zone 490 n'était pas requise. Dans les cas où les deux formes étaient différentes, la mention figurant dans l'ouvrage était inscrite dans la zone 490 et la forme acceptée de l'autorité pour le rappel était inscrite dans la zone 830 (Vedette secondaire de collection).

La zone 440 n'étant maintenant plus utilisée, on répétera les mentions de collection dans les zones 490 et 830, et ce, même si les noms sont les mêmes.

Avec la procédure de simplification maintenant instaurée au RIBG, les notices déjà cataloguées avant 2006 comportant une zone 440 et sur lesquelles une bibliothèque se rattache n'ont pas à être modifiées.

1.6A2 - Sources de l'information**Sources de la mention de collection**

Si la mention de collection figure sur une étiquette, ne pas transcrire la mention de collection entre crochets.

Si la mention de collection figure sur la jaquette, transcrire la mention de collection entre crochets. Indiquer dans une note la source de la mention de collection.

500 ⚭ ⚭ \$aLa mention de coll. provient d'une étiquette apposée sur la p. de t.

500 ⚭ ⚭ \$aLa mention de coll. provient de la jaquette.

1.6B - Titre propre de la collection**Mentions de collection comprises dans le texte**

Si plusieurs mentions de collection différentes apparaissent dans un document, répéter autant de fois que nécessaire la zone 490. Reporter en 830 (Vedette secondaire de collection), seulement les formes acceptées d'autorités de collection que l'on juge utiles, qu'elles soient identiques ou non aux mentions inscrites en 490.

490

MENTION DE COLLECTION

490

S'il n'est pas certain qu'un titre désigne une sous-collection ou une collection, considérer le titre comme une collection distincte.

Lettre ou groupe de lettres à la fin du titre propre

Lorsqu'une ou des lettres apparaissent dans le document conjointement avec la numérotation, déterminer si les lettres font partie du titre propre ou de la numérotation. Considérer que les lettres font partie du titre propre si, lorsqu'on omet les lettres du titre propre et qu'on les associe à la numérotation, le titre ainsi transcrit est identique à un autre titre de collection publié par la même collectivité.

Dans la source : Report-HTKK-TKO-A41
490 \$aReport-HTKK-TKO-A ;\$v41

Dans la source : Report-HTKK-TKO-B41
490 \$aReport-HTKK-TKO-B ;\$v41

Dans la source : Bulletin A1
490 \$aBulletin.A ;\$v1

Dans la source : Bulletin B1
490 \$aBulletin.B ;\$v1

Lorsque l'information n'est pas disponible ou en cas de doute, considérer les lettres comme faisant partie de la numérotation (Cf. LCRI 1.6G).

Dans la source : Study AB-1
490 \$aStudy ;\$vAB-1

Dans la source : Study AB-2
490 \$aStudy ;\$vAB-2

Transcription d'une sous-collection lorsque le titre de la collection principale n'est pas présent

Il arrive parfois que seule la mention de sous-collection apparait sur un document. Ne pas inscrire la collection entre crochets carrés, même si elle est connue. Transcrire dans la zone 490 seulement l'information telle qu'elle se présente dans le document. Inscrire la forme complète de la collection et de la sous-collection en 830 (Vedette secondaire de collection).

490

MENTION DE COLLECTION

490

Numérotation - Annexe C

Remplacer les chiffres romains et les chiffres inscrits en toutes lettres par des chiffres arabes sauf si la substitution en chiffres arabes nuit à la clarté de la mention.

Codage des indicateurs**1er indicateur - Règle du rappel de mention de collection**

Le 1^{er} indicateur contient une valeur précisant que la collection est mentionnée ou non en rappel.

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 0 | Aucun rappel de mention de collection |
| 1 | Rappel de mention de collection |

S'il n'existe aucune notice d'autorité pour la collection, prendre la décision de créer ou non une autorité en fonction des besoins de sa propre bibliothèque et de ses politiques locales.

2e indicateur - Non défini**Codes de sous-zone****\$a Mention de collection**

La sous-zone \$a contient le titre de la collection pouvant aussi renfermer une mention de responsabilité ou toute autre information concernant le titre.

Il est important de noter que dans la zone 490, les sous-collections d'une collection ne sont pas codées dans la sous-zone \$p.

Exemple : 490 1 \backslash \$aSavoir et formation. Psychanalyse et éducation
830 \backslash 0 \$aSavoir et formation.\$pPsychanalyse et éducation

490

MENTION DE COLLECTION

490

\$x ISSN

La sous-zone \$x contient le Numéro international normalisé des publications en série (ISSN) d'un titre de collection. Si elle est présente dans le document, cette sous-zone suit la mention de collection (\$a).

\$v Désignation des volumes

La sous-zone \$v contient le numéro, le volume ou une autre désignation séquentielle utilisée dans une mention de collection. Cette sous-zone suit le ISSN (\$x), s'il est présent.

Exemple : 490 1 *↳* \$aCollection Gouvernance,\$x1497-2972 ;\$v18

\$3 Documents précisés

La sous-zone \$3 identifie la partie du document décrit à laquelle la zone s'applique. Elle s'emploie aussi dans la zone 830 (Vedette secondaire de collection).

Exemple : 490 1 *↳* \$3Éd. 2004-2006 :\$aSanté et bien-être
830 *↳* 0 \$3Éd. 2004-2006 :\$aCollection La santé et le bien-être

Quelques exemples supplémentaires :

490 0 *↳* \$aCollection Roman
Pas de rappel de collection.

490 1 *↳* \$aJeune plume
830 *↳* 0 \$aCollection Jeune plume
Rappel de collection dans sa forme d'autorité acceptée.

490 1 *↳* \$aCollection Gouvernance,\$x1497-2972 ;\$v18
830 *↳* 0 \$aCollection Gouvernance,\$x1497-2972 ;\$v18
Rappel de collection avec les mêmes noms.

490 1 *↳* \$aComprendre la société. Synthèse
830 *↳* 0 \$aComprendre la société.\$pSynthèse
Rappel de collection avec sous-collection.

490

MENTION DE COLLECTION

490

Validation

La mention de collection ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

Pour les notices actives, le contenu des sous-zones \$a et \$v de la zone 490 est indexé par mots-clés et par chaînes de caractères dans l'index *COLB*. Cet index est en différé et les mots vides y sont actifs.

De plus, le contenu des sous-zones \$a et \$v de la zone 490 est indexé par mots-clés et par chaînes de caractères dans l'index *TAS*. Cet index est en différé et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La recherche par mention de collection est disponible en **recherche simple** et en **recherche avancée** avec l'index *Collection*.

La recherche par mention de collection est aussi disponible en **recherche expert** dans la case recherche simple avec l'index *InMédia TitleSeries=*

Rapports

La mention de collection s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format bibliographique*, en *Format avec libellés*, en *Format complet* et en format *Fiches bibliographiques*.

490

MENTION DE COLLECTION

490

Affichage dans CUBIQ

La mention de collection apparait dans la notice.

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B1 NATURE, PORTÉE ET PRÉSENTATION ARTISTIQUE DU DOCUMENT

ANGLAIS	CODAGE
A play.	500 0 0 \$aPièce de théâtre.
Collection of essays.	500 0 0 \$aRec. d'essais.
A collection of rev. papers from the participants of a meeting ...	500 0 0 \$aRec. de textes rév. présentés à une rencontre ...
Courses notes.	500 0 0 \$aNotes de cours.
Exhibition catalogue.	500 0 0 \$aCatalogue d'exposition.
Exhibition held at National Gallery Ottawa, Oct. 2-21.	500 0 0 \$aExposition tenue à la Galerie nationale, Ottawa du 2 au 21 oct.
For use in schools.	500 0 0 \$aMatériel scolaire.
Held Oct. 5.	500 0 0 \$aTenue le 5 oct. (colloque ou conférence)
Includes poems.	500 0 0 \$aComprend des poèmes.
Outgrowth of a conference sponsored by ...	500 0 0 \$aTiré d'une conférence parrainée par ...
Papers from a discussion session on ...	500 0 0 \$aCommunications présentées à une session de ...
Papers of a conference ...	500 0 0 \$aDoc. d'une conférence ...
Play in 3 acts.	500 0 0 \$aPièce en 3 actes.
Poems.	500 0 0 \$aPoèmes.
Scenario of film.	500 0 0 \$aScénario du film.
A selection of papers presented of the second biennial Canadian Ethnic Studies Association conference held in Toronto, 1973.	500 0 0 \$aChoix de travaux présentés à la 2 ^e Conférence biennale de la Canadian Ethnic Studies Association tenue à Toronto, 1973.
A selection of articles previously in various journals.	500 0 0 \$aSélection d'articles publ. dans divers périodiques.
A ser. of reports of selected cases from all Canadian courts in matters of family law together with articles and case comments.	500 0 0 \$aUne sér. de rapports sélectionnés parmi tous les tribunaux canadiens en matière du droit de la famille, assemblés avec des articles et des cas commentés.
Short stories and essays.	500 0 0 \$aNouvelles et essais.
This publication results from the « 9 th National Seminar of the Institute of Public Administration of Canada today » held on 2, 3, 4 October 1978, in Digby, Nova Scotia.	500 0 0 \$aCette publ. est le résultat du 9 ^e Colloque national de l'Institut d'administration publique du Canada intitulé « Les relations intergouvernementales du Canada d'aujourd'hui » qui s'est tenu à Digby, N.-É.

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B2 LANGUE DU DOCUMENT ET/OU DE LA TRADUCTION OU ADAPTATION

ANGLAIS	CODAGE
Abstract in English and French.	546 0 0 \$aComprend un résumé en français et anglais.
Adaptation of :	765 18 \$iAdapt. de :\$a ...\$t ...
Author's adaptation of his Russian text.	500 0 0 \$aAdapt. par l'auteur de son texte en russe. par contre, si le titre est connu : 765 10 \$aAdapt. de :\$a ...\$t ...
Commentary in English.	546 0 0 \$aComment. en anglais.
Latin, with English translation.	546 0 0 \$aTexte en latin avec trad. en anglais.
Includes abstract in French.	546 0 0 \$aComprend un résumé en français.
Includes some text in French.	546 0 0 \$aComprend du texte en français.
Issued also in English.	500 0 0 \$aPubl. aussi en anglais. par contre, si le titre est connu : 775 08 \$iPubl. aussi en anglais :\$a ... \$t ...
Papers in English or French each with accompanying summary on the opposite language.	546 0 0 \$aDoc. en anglais ou en français précédés d'un résumé dans l'autre langue.
Prefatory material in English and French.	546 0 0 \$aTexte prélim. en anglais et en français.
Published also separately in English and French.	500 0 0 \$aPubl. aussi séparément en français et en anglais. par contre, si les titres sont connus : 580 0 0 \$aPubl. en français : Auteur.Titre ... et en anglais : Auteur. Titre ... 775 10 \$a ... \$t ... 775 10 \$a ... \$t ...
Published also in French, Russian, Spanish under :	580 0 0 \$aÉd. française de ... éd. russe de ... et éd. espagnole de ... 775 10 \$a ... \$t ... ne mentionner que le titre français dans la zone 775, les autres titres ne sont pas requis.
Some songs have Chinese words (transliterated) with English translations.	546 0 0 \$aCertaines chansons ont des mots chinois (translittérés) avec leur trad. anglaise.
Songs in languages other than English are accompanied by translations.	546 0 0 \$aLes chansons dans les langues autres que l'anglais sont acc. de trad.
Text in English only.	546 0 0 \$aTexte en anglais seulement.

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B2 LANGUE DU DOCUMENT ET/OU DE LA TRADUCTION OU ADAPTATION (SUITE)

ANGLAIS	CODAGE
Text in French and English on inverted pages.	546 0 0 \$aTexte en français et en anglais disposé tête-bêche. 246 15 \$a ... l'indicateur 5 génère la note « Titre de la page de titre additionnelle » pas nécessaire de répéter p. de t. suppl.
Text in English and French.	546 0 0 \$aTexte en français et en anglais.
Text in English and French, each with special t. p. and separate paging. French text on inverted pages.	546 0 0 \$aTexte en français et en anglais disposé tête-bêche. 246 15 \$a ... pas nécessaire de répéter p. de t. suppl. ni pag. séparée qui se retrouve dans la collation.
Text in English and French on opposite pages numbered in duplicate.	546 0 0 \$aTexte en français et en anglais sur p. opposées num. en double.
Text in French and English on opposite pages.	546 0 0 \$aTexte en français et en anglais sur p. opposées.
Latin text, parallel English translation.	546 0 0 \$aTexte en latin, trad. en regard en français.
Text in German with introductory material in French.	546 0 0 \$aTexte en allemand avec une introd. en français.
Text in English with French version at the end.	546 0 0 \$aTexte en anglais et version française à la fin.
Text in Slovak. Includes some text in English.	546 0 0 \$aTexte en slovaque; comprend du texte en anglais.
Text in Swedish, English summaries.	546 0 0 \$aTexte en suédois, résumés en anglais.
Text in English and French in parallel columns.	546 0 0 \$aTexte en français et en anglais sur des col. parallèles.
Text partly in English, partly in French.	546 0 0 \$aComprend du texte en français.
Translation of :	765 00 \$a...\$t... le 0 génère la note « Traduction de : » automatiquement.

Note : Lorsque le texte est le même dans les deux langues, utiliser le mot Texte au singulier. S'il s'agit de textes différents, utiliser le mot Textes.

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B3 SOURCE DU TITRE PROPRE

ANGLAIS	CODAGE
Caption title.	500 0 0 \$aTitre de départ.
Cover title.	500 0 0 \$aTitre de la couv.
Title from portfolio.	500 0 0 \$aTitre du portefeuille.
Title from p. [4] of cover.	500 0 0 \$aTitre de la p. [4] de la couv.
Title from case.	500 0 0 \$aTitre de l'emboîtement.
Title on container.	500 0 0 \$aTitre du conteneur.
Title on descriptive insert.	500 0 0 \$aTitre de l'encart.
Title on envelope.	500 0 0 \$aTitre de l'enveloppe.
Title on label mounted on title page.	500 0 0 \$aTitre de l'étiquette collée sur la couv.
Running title.	500 0 0 \$aTitre courant.
Spine title.	500 0 0 \$aTitre au dos.

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B4 VARIANTES DU TITRE

ANGLAIS	CODAGE
Adapted t. p. in Russian.	246 15 \$a ... l'indicateur 5 génère la note « Titre de la page de titre additionnelle » .
Also known as :	246 1b \$iConnu également sous le titre :\$a ...
Caption title.	246 16 \$a ... l'indicateur 6 génère la note « Titre de départ ».
Cover title :	246 14 \$a ... l'indicateur 4 génère la note « Titre de la couverture ».
Each no. has also a distinctive title.	500 b b \$aChaque livr. porte un titre distinct.
Each volume separately titled : 1939, Government, the citizens' business ; 1940, Exploration's in citizenship ; 1941 self- government under war pressure.	246 12 \$aGovernment, the citizens' business\$f1939. 246 12 \$a1940, Exploration's in citizenship\$f1940. 246 12 \$a Self-government under war pressure\$f1941. Faire preuve de jugement, si on retrouve des titres distincts dans plusieurs livraisons, utiliser la note 500. 500 b b \$aCertaines livr. portent aussi un titre distinct.
Half-title.	246 13 \$a ... l'indicateur 3 génère la note « Autre titre ».
Original title :	765 08 \$iTitre original :\$a ... \$t ...
Previously published as :	500 b b \$aPubl. antérieurement sous le titre : 7XX 1b \$a ... \$t ... (si l'entrée principale est à l'auteur) ou 740 0b \$a... (si l'entrée principale est au titre). (1 ^{er} indicateur : caractères à ignorer dans le classement)
Title varies slightly.	500 b b \$aLe titre varie légèrement.
Title page in Chinese and English.	500 b b \$aP. de t. en chinois et en anglais. (Si seulement la p. de t. est en chinois et en anglais faire un 500 ; s'il y a également du texte, faire un 546).
Running title.	246 17 \$a ... l'indicateur 7 génère la note « Titre courant ».
Sometimes published as :	246 1b \$iParfois publ. sous le titre :\$a ...
Spine title.	246 18 \$a ... l'indicateur 8 génère la note « Titre au dos ».
Title on container.	246 1b \$iTitre du conteneur :\$a ...
Title on descriptive insert.	246 13 \$a ... l'indicateur 3 génère la note « Autre titre ».
Title on envelope.	246 1b \$iTitre de l'enveloppe :\$a ...
Title on label mounted on title page.	246 13 \$a ... l'indicateur 3 génère la note « Autre titre ».
Title on portfolio.	246 1b \$iTitre du portefeuille :\$a ...

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B5 TITRE PARALLÈLE ET COMPLÉMENT DU TITRE

ANGLAIS	CODAGE
At head of title.	246 1b \$iEn tête du titre :\$a ...
Title on container.	246 1b \$iTitre du conteneur :\$a ...
Title on added t. p.	246 15 \$a ... l'indicateur 5 génère la note « Titre de la page de titre additionnelle ».
Subtitle.	246 30 \$a ...
Subtitle on cover.	246 1b \$iSous-titre de la couv. :\$a...
Subtitle varies.	500 b b \$aLe sous-titre varie. par contre, si la variante du sous-titre est substantielle : 246 1b \$iLe sous-titre varie :\$a ...
Subtitles varies slightly.	500 b b \$aLe sous-titre varie. par contre, si la variante du sous-titre est substantielle : 246 1b \$iLe sous-titre varie :\$a ...
	500 b b \$aLa couv. porte en outre : par contre, si l'information peut servir de titre : 246 1b \$aLa couv. porte en outre :\$a ...

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B6 MENTIONS DE RESPONSABILITÉ

ANGLAIS	CODAGE
« Also attributed to Jonathan Swift » -- Introduct.	500 ʘ ʘ \$a« Also attributed to Jonathan Swift » -- Introduct.
Attributed to ...	500 ʘ ʘ \$aAttribué à ...
Based on the novel by ...	500 ʘ ʘ \$aD'après le roman du même titre de ...
« Edited ... by L.N. Jackson » -- Pref.	500 ʘ ʘ \$a« Edited ... by L.N. Jackson » -- Préf.
Editor : Pierre Larousse.	500 ʘ ʘ \$aRédacteur : Pierre Larousse.
Founded, edited, and published by Jean- Paul Sartre.	500 ʘ ʘ \$aFondé, édité et publ. par Jean-Paul Sartre.
Full name of the institute :	500 ʘ ʘ \$aNom complet de l'organisme :
Official journal of : the Concrete Products Association, Oct. 1920 - Apr. 1930.	500 ʘ ʘ \$aOrgane officiel de : L'Institut d'études et de recherches, inter- ethniques et interculturelles (I.D.E.R.I.C.).
Published under the authority of ...	500 ʘ ʘ \$aPréparé avec l'autorisation de ...
Report prepared by the working group ...	500 ʘ ʘ \$aRapport préparé par le groupe de travail ...
	536 ʘ ʘ \$aSubventionné par ... en collab. avec le ...
	536 ʘ ʘ \$aParrainé par ...

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B7 ÉDITION ET HISTORIQUE

ANGLAIS	CODAGE
Canadian ed. has title :	500 0b \$a Titre de l'éd. canadienne : 7XX 1b \$a ...\$t ... (si l'entrée principale est à l'auteur) ou 740 0b \$a ... (si l'entrée principale est au titre).
Fascim ed.	500 0b \$a Éd. en fac-sim.
First ed., 1825-1940, by G.N. Sanagan and G.K. Dryman, published 1940-41.	500 0b \$a Première éd. couvrant 1825-1940 par G.N. Sanagan et G.K. Dryman publ. en 1940-41.
First ed. published in 1934 under title :	500 0b \$a Titre de la 1 ^{re} éd., 1934 : 7XX 1b \$a ...\$t ... (si l'entrée principale est à l'auteur) ou 740 0b \$a ... (si l'entrée principale est au titre).
First-2 nd ed. published under title :	500 0b \$a Les deux premières éd. parues sous le titre : 7XX 1b \$a ...\$t ... (si l'entrée principale est à l'auteur) ou 740 0b \$a ... (si l'entrée principale est au titre).
First published in ...	500 0b \$a Paru à l'origine dans : 7XX 1b \$a ...\$t ... (si l'entrée principale est à l'auteur) ou 740 0b \$a ... (si l'entrée principale est au titre).
Formerly available as :	500 0b \$a Offert antérieurement sous le no :
Originally published as :	500 0b \$a Éd. originale : 7XX 1b \$a ...\$t ... (si l'entrée principale est à l'auteur) ou 740 0b \$a ... (si l'entrée principale est au titre).
Photoprint ed. of : Paris : Nyon, 1774.	500 0b \$a Photoreproduction de l'éd. de : Paris : Nyon, 1774.
Previous ed. : Tournai : Casterman, 1948.	500 0b \$a Éd. précédente : Tournai : Casterman, 1948.

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

7B7 ÉDITION ET HISTORIQUE (SUITE)

ANGLAIS	CODAGE
Previously published as : ...	500 0 0 \$aPubl. antérieurement sous le titre : 7XX 1 0 \$a ... \$t ... (si l'entrée principale est à l'auteur) ou 740 0 0 \$a ... (si l'entrée principale est au titre).
Previous eds published under title :	500 0 0 Titre des éd. antérieures : 7XX 1 0 \$a ... \$t ... (si l'entrée principale est à l'auteur) ou 740 0 0 \$a ... (si l'entrée principale est au titre).
Issued also in French under title :	775 08 \$iPubl. aussi en français : \$a ... \$t ...
Reprinted from the 1712 ed.	500 0 0 \$aRéimpr. de l'éd. de 1712.
Rev. ed. of :	500 0 0 \$aÉd. rév. de : 7XX 1 0 \$a ... \$t ... (si l'entrée principale est à l'auteur) ou 740 0 0 \$a ... (si l'entrée principale est au titre).
Separated from :	780 07 \$a ... \$t ...
Translated from the author's unpublished mss.	500 0 0 \$aTraduit des mss inédits de l'auteur.

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

**.7B8 PRÉCISIONS RELATIVES AU SUPPORT OU GENRE DE PUBLICATION - INDICATION
NUMÉRIQUE ET CHRONOLOGIQUE**

ANGLAIS	CODAGE
Each issue covers : Apr. 1-Mar. 31.	515 ʘ ʘ \$aChaque fasc. porte sur la période : 1 ^{er} avril-31 mars.
Each issue covers : Every two years since 1961-1962.	515 ʘ ʘ \$aChaque fasc. porte sur une période de 2 ans depuis 1961-1962.
Each issue supersedes all previous issues.	515 ʘ ʘ \$aChaque livr. annule les précédentes.
Introductory no. called vol. 1, no. 0, issued Nov. 30, 1935.	515 ʘ ʘ \$aNo prélim. désigné v. 1, no 0, publ. le 30 nov. 1935.
Issues for Aug. 1973-Dec. 1974 called also v. 1, no. 7-v. 2, no. 12.	515 ʘ ʘ \$aFasc. d'août 1973-déc. 1974 également num. v. 1, no 7-v. 2, no 12.
Kept up to date by cumulative pockets suppl. and rev. col.	515 ʘ ʘ \$aLes v. sont rév. périodiquement et mis à jour par des suppl. sous pochette.
Kept up to date by annual suppl.	515 ʘ ʘ \$aMis à jour par des suppl. annuels.
Numbering begins each year with v. 1.	515 ʘ ʘ \$aLa numérotation reprend chaque année avec le v. 1.
Numbering irregular.	515 ʘ ʘ \$aNumérotation irrégulière.
No more published.	515 ʘ ʘ \$aNe paraît plus.
Report year ends June 30.	515 ʘ ʘ \$aL'année d'activité se termine le 30 juin.
Report year irregular.	515 ʘ ʘ \$aAnnée d'activité irrégulière.
Scale of original : ca. 1:6000.	507 ʘ ʘ \$aÉchelle de l'original : ca 1:6000.
Suspended with v. 11.	515 ʘ ʘ \$aSuspendu à partir du v. 11.
Suspended 1939-1945.	515 ʘ ʘ \$aSuspendu de 1939-1945.
Vol. numbering irregular : v. 15-18 omitted, v. 20-21 repeated.	515 ʘ ʘ \$aNumérotation des v. irrégulière : v. 15-18 omis, v. 20-21 répétés.
	515 ʘ ʘ \$aUn seul no paru.

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B9 PUBLICATION, DIFFUSION ETC.

ANGLAIS	CODAGE
1969 printing.	500 0 0 \$aTirage de 1969.
Began publication with 1935 issue.	515 0 0 \$aLe premier no est paru en 1935.
Distributed in Canada by :	500 0 0 \$aDistribué au Canada par :
Imprint on cover.	500 0 0 \$aAdresse bibliogr. de la couv.
Imprint under label reads :	500 0 0 \$aL'adresse bibliogr. recouverte d'une étiquette :
Imprint varies.	500 0 0 \$aVariante dans l'adresse bibliogr.
No. 4 published in 1936, no. 5 in 1946.	515 0 0 \$aLe no 4 a paru en 1939, le no 5 en 1946.
« Privately printed ».	500 0 0 \$a« Privately printed ».
Published : Rotterdam : Nygh, 1916-1940.	500 0 0 \$aPubl. à : Rotterdam : Nygh, 1916-1940.
Published simultaneously in Canada.	500 0 0 \$aPubl. simultanément au Canada.
	500 0 0 \$aL'éditeur varie.
	500 0 0 \$aPubl. en collab. avec : Presses de l'Université Laval.
	550 0 0 \$aL'organisme varie : 1994-1998, Ministère de l'agriculture. rappel en vedette secondaire 710 10 \$a\$Québec (Province).\$bMinistère de l'agriculture
	550 0 0 \$aPubl. en collab. avec : Ministère de l'industrie, du commerce, de la science et de la technologie. rappel en vedette secondaire 710 10 \$Québec (Province).\$bMinistère de l'industrie, du commerce, de la science et de la technologie

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B10 COLLATION

ANGLAIS	CODAGE
Advertising matter include in paging.	500 ʘ ʘ \$aPages d'annonces intercalées dans le texte.
Alternate leaves of print and braille.	500 ʘ ʘ \$aImprimé et en braille à toutes les 2 p.
Alternate pages blank.	500 ʘ ʘ \$aLes versos sont blancs.
Captions on verso of plates.	500 ʘ ʘ \$aLégende au verso des pl.
Consists of head and torso made of clear plastic, 1/8 life size.	500 ʘ ʘ \$aConstitué de la tête et du torse en plastique transparent, 1/8 de la grandeur nature.
Four maps on 2 folded leaves in pocket.	500 ʘ ʘ \$aQuatre cartes sur 2 feuilles pliées en pochette.
Grade 3 braille.	500 ʘ ʘ \$aBraille pour élèves de 3 ^e niveau.
Illustrative matter in pocket.	500 ʘ ʘ \$aIll. en pochette.
In binder.	500 ʘ ʘ \$aRel. mobile.
In box.	500 ʘ ʘ \$aDans un emboîtement.
In double columns.	500 ʘ ʘ \$aTexte sur deux col.
In envelop.	500 ʘ ʘ \$aSous enveloppe.
In folder.	500 ʘ ʘ \$aDans une couv.
In note books.	500 ʘ ʘ \$aEn cahiers.
In sheets.	500 ʘ ʘ \$aEn fiches.
Limited ed. of 60 signed and number copies.	500 ʘ ʘ \$aÉd. Itée à 60 ex. signés et num.
Magnetic sound track.	500 ʘ ʘ \$aPiste son. magnétique.
Maps on living papers.	500 ʘ ʘ \$aCartes sur p. de g.
Opposite pages bear duplicate numbering.	500 ʘ ʘ \$aNumérotation répétée sur les p. en regard.
Pages also numbered 501-828.	500 ʘ ʘ \$aPages également num. 501-828.
Part of illustrative matter in pockets.	500 ʘ ʘ \$aUne ptie des ill. en pochette.
Printed area measures 30 X 46 cm.	500 ʘ ʘ \$aL'espace imprimé mesure 30 X 46 cm.
Printed on vellum.	500 ʘ ʘ \$aImprimé sur vélin.
Tables on 4 leaves in pocket.	500 ʘ ʘ \$aTables sur 4 f. dans une pochette.
Two charts on folded leaves in pocket.	500 ʘ ʘ \$aDeux tabl. sur f. pliés dans une pochette.
Type script.	500 ʘ ʘ \$aTexte dactylographié.
	525 ʘ ʘ \$aMis à jour par des suppl. cumulatifs.
	500 ʘ ʘ \$aComprend des codes à barres 2D permettant d'accéder à 6

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

	vidéos d'approfondissement.
--	-----------------------------

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B11 MATÉRIEL D'ACCOMPAGNEMENT ET SUPPLÉMENTS

ANGLAIS	CODAGE
Bound with addendum and errata sheets.	525 ʘ ʘ \$aRel. avec un suppl. et des f. d'errata.
Errata slip inserted.	500 ʘ ʘ \$aErrata inséré.
Every 3 rd issue includes suppl. :	525 ʘ ʘ \$aChaque 3 ^e livr. comprend un suppl.
In container with facsimile reproductions of p. 1-8 of original.	500 ʘ ʘ \$aDans un conteneur avec reprod. en fac-sim. des p. 1-8 de l'original.
Numerous suppl.	525 ʘ ʘ \$aNombreux suppl.
Slides in pocket.	500 ʘ ʘ \$aDiapositives dans une pochette.
Slide with every 7 th issue.	500 ʘ ʘ \$aDiapositives à chaque 7 ^e livr.
Suppl. accompany some numbers.	525 ʘ ʘ \$aDes suppl. accompagnent certains nos.
With brief noted (3 p.).	500 ʘ ʘ \$aAvec brefs comment. (3 p.).

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B12 COLLECTION

ANGLAIS	CODAGE
Also issued without ser. statement.	500 \backslash \backslash \$aÉd. également sans mention de coll.
Each issue individually numbered in ser.	500 \backslash \backslash \$aChaque fasc. est num. séparément dans la coll.
Each issue numbered 10, 20, 30, etc., in ser.	500 \backslash \backslash \$aChaque fasc. est num. 10, 20, 30 etc., dans la coll.
Original issued in ser. :	500 \backslash \backslash \$aOriginal éd. dans la coll. : (pour une réimpr.).
Original issued in ser. :	500 \backslash \backslash \$aPubl. à l'origine dans la coll. : (pour une autre éd.).

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

7.B13 THÈSES

ANGLAIS	CODAGE
Abstract of thesis (Ph.D.) -- University of Illinois at Urbana-Champaign, 1974.	500 0 0 \$a Résumé de la thèse (Ph.D.) -- University of Illinois at Urbana-Champaign, 1974.
The author's thesis -- John Hopkins University.	502 0 0 \$aThèse de l'auteur -- John Hopkins University.
The editor's thesis -- University of Chicago.	502 0 0 \$aThèse de l'éditeur -- University of Chicago.
Extras t. p. with thesis statement inserted.	500 0 0 \$aP. de t. suppl. où figure la mention de thèse.
Karl Schmidt's thesis (doctoral) -- München, 1965.	502 0 0 \$aThèse (de doctorat) de Karl Schmidt -- Munich, 1965.
Originally presented as the author's thesis (doctoral -- Heidelberg) under the title :	500 0 0 \$a Présenté à l'origine par l'auteur comme thèse (de doctorat - Heidelberg) sous le titre : 700 1 0 \$a ... \$t ...
Originally presented as the author's thesis (M.A.), Yale.	500 0 0 \$aPrésenté à l'origine comme thèse (M.A.) de l'auteur à Yale.
A revision of the author's thesis, University of Michigan.	500 0 0 \$aVersion rév. De la thèse soutenue par l'auteur à l'Université de Michigan.
These (doctoral) -- Freie Universitat, Berlin, 1973.	502 0 0 \$aThèse (de doctorat) -- Freie Universitat, Berlin, 1973.
Theses (M.A.) -- Université Laval.	502 0 0 \$aThèse (M.A.) -- Université Laval.
Theses (Ph.D.) -- University of Toronto, 1974.	502 0 0 \$aThèse (Ph.D.) -- University of Toronto, 1974.
Thesis statement stamped on cover.	500 0 0 \$aMention de thèse estampiller sur la couv.
	502 0 0 \$aThèse de l'éditeur -- Université de Sherbrooke.
	502 0 0 \$aThèse des auteurs -- Université d'Ottawa.

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B16 AUTRES SUPPORTS OFFERTS

ANGLAIS	CODAGE
Also available in 16 mm. Format.	530 0 0 \$aÉgalement offert en 16 mm.
Also available on cassette and cartridge tapes.	530 0 0 \$aÉgalement offert sur rubans en cassette et cartouche.
	530 0 0 \$aPubl. aussi en version électronique.
	534 0 0 \$pReprod. de :
	530 0 0 \$aPubl. aussi sur microfiche. (si le titre est différent) 776 08 \$iPubl. aussi sur microfiche :\$a...\$t...
	530 0 0 \$aPubl. aussi sur microfilm. (si le titre est différent) 776 08 \$iPubl. aussi sur microfilm :\$a...\$t...

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B18 DÉPOUILLEMENT (SOMMAIRE)

ANGLAIS	CODAGE
Bibliography: p. ...	504 ʘ ʘ \$aBibliogr. : p. ...
Bibliographical footnotes.	504 ʘ ʘ \$aBibliogr.
Selected bibliography: p. ...	504 ʘ ʘ \$aBibliogr. : p. ...
Glossary: p. ...	500 ʘ ʘ \$aGlossaire : p. ...
Includes index.	500 ʘ ʘ \$aComprend un index.
Index.	500 ʘ ʘ \$aIndex : p. ...
Statistical tables cover periods between 1849 and 1960.	500 ʘ ʘ \$aLes tabl. statistiques portent sur la période 1849 à 1960.
	504 ʘ ʘ \$aDiscographie.
	504 ʘ ʘ \$aFilmographie.
	504 ʘ ʘ \$aMédiagraphie.
	504 ʘ ʘ \$aThéâtrographie.
	504 ʘ ʘ \$aWebographie.

* **Important** : Les bibliothèques du réseau utilisent l'abréviation **Bibliogr.** pour désigner toutes formes de bibliographie.

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B19 NUMÉROS ATTRIBUÉS AU DOCUMENT

ANGLAIS	CODAGE
Catalogue number :	500 0 0 \$aNo de catalogue :
Publisher's no :	500 0 0 \$aNo de l'éditeur :
Supt. of Docs. no. : 119.16:818.	500 0 0 \$aSupt. of Docs. no. : 119.16:818.
	500 0 0 \$aDossier no : 25-3-2-76/77 (F).
	500 0 0 \$aLe Nordet GVN-1006.
	500 0 0 \$aConseil national de recherches, Canada, no : 14676.

5XX

NOTES CATALOGRAPHIQUES
Classées par numéros de règles RCCA2

5XX

.7B20 DESCRIPTION DE L'EXEMPLAIRE EN MAIN

ANGLAIS	CODAGE
Imperfect copy.	592 ʘ ʘ \$aQFO : ex. défectueux.
Ms. notes by author on endpapers.	592 ʘ ʘ \$aQAC : notes manuscrites de l'auteur sur les p. de g.
	592 ʘ ʘ \$aQIAS : p. 1 à 10 sont manquantes.

500

NOTE GÉNÉRALE

500

Interprétations des RCAA2**1.7A3 - Présentation des notes [RIBG]¹****Citations**

De façon générale,

- a) si une source est donnée, ne pas utiliser de ponctuation finale; faire suivre les guillemets français d'un tiret double avec un espace avant ou après celui-ci, et de la source de la citation;

« Codification administrative » -- Verso de la p. de t.

- b) si aucune source n'est donnée, ajouter un point après les guillemets (voir aussi l'interprétation de la règle 1.7A1).

« QS-8375-000-EE-A1 ».

« Préparée sous l'égide du Comité interministériel de l'espace, avec l'aide des ministères et organismes du gouvernement fédéral qui en sont membres ».

1.7B3 - Source du titre propre [RIBG]

Lorsque le titre est restitué par la bibliothèque qui crée la notice, la note est :

500 ⚭ ⚭ \$aTitre restitué par le catalogueur.

500 ⚭ ⚭ \$aTitre converti en écriture latine.

1

Note du RIBG: Interprétation de la BAC. Les guillemets anglais ont été remplacés par des guillemets français. Un espace a été ajouté avant et après le tiret double du premier exemple.

500

NOTE GÉNÉRALE

500

2.7B11 – Matériel d’accompagnement

Lorsqu’il y a présence de matériel d’accompagnement, inscrire une note explicative mentionnant où se retrouve le matériel dans le document.

Exemple : 500 0 0 \$aLe cédérom est inséré dans une pochette à la fin du v.
500 0 0 \$aAcc. d’un DVD et d’une paire de lunettes 3D dans une pochette à la fin du v.

12.7B23 – Document décrit

Contrairement aux exemples des RCAA2 (qui sont à titre indicatifs, règle 0.27), on utilise toujours une lettre minuscule après avoir inscrit la note « Description d’après ». On se base sur la plus vieille parution disponible.

Exemple : 500 0 0 \$aDescription d’après : vol. 1, no 3 (janv. 1991).

Validation

La note générale ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s’affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s’affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s’affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

La note générale n’est pas indexée.

500

NOTE GÉNÉRALE

500

CUBIQ

La note générale n'est pas indexée.

500

NOTE GÉNÉRALE

500

Rapports

La note générale s'affiche **seulement** dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La note générale s'affiche dans la notice.

501

NOTE « AVEC »

501

Interprétations des RCAA2

La note dans cette zone indique que **plus d'un ouvrage bibliographique est compris dans le document physique**. Les ouvrages contenus dans le document portent habituellement des titres distincts et sont dépourvus d'un titre collectif.

Pour la plupart des monographies commerciales, la zone débute normalement par le mot **Avec**. Pour les publications en série, le terme accepté est **Publ. avec**. Les reliures maison, débutent quant à elle par **Rel. avec**.

Cette zone doit être utilisée avec la zone **Liaison au document « Publié avec »** (Étiquette 777) pour les reliures commerciales seulement.

Pour les reliures commerciales lorsqu'il s'agit de monographies :

501 1 1 \$A Avec : Out of the depths / Mary Ryan. [New York? : s.n., 1945?] -- Label your luggage / Robert Nash. [New York? : s.n., 1945?].

777 1 1 \$ARyan, Mary.\$tOut of the depths.

777 1 1 \$ANash, Robert.\$tLabel your luggage.

Pour les reliures commerciales lorsqu'il s'agit de publications en série :

501 1 1 \$APubl. avec : Journal of environmental science and health : food contaminants, and agricultural wastes -- Journal of environmental science and health : environmental health sciences.

777 1 1 \$tJournal of environmental science and health : food contaminants, and agricultural wastes.

777 1 1 \$tJournal of environmental science and health : environmental health sciences.

L'utilisation de la zone 501 implique que **chacun des titres de l'ouvrage doit avoir sa propre notice bibliographique**. Toutefois, un seul exemplaire possèdera un code zébré puisqu'il n'y a qu'un seul document physique.

501

NOTE « AVEC »

501

Pour les pratiques locales de reliure, **ne pas utiliser la zone de liaison 777**. Utiliser seulement la zone 501 qui débute avec le terme **Rel. avec** ainsi que le code de sous-zone \$5 pour la bibliothèque à laquelle s'applique la zone. Ne pas faire de rappels secondaires aux autres titres.

Pour les reliures maison lorsqu'il s'agit de monographies :

501 0 0 \$aRel. avec : Old latin and the Itala / by Frank Burkitt -- Coptic apocryphal gospels / by Forbes Robinson.\$5QL

Pour les reliures maison lorsqu'il s'agit de périodiques :

501 0 0 \$aRel. avec : Aviation and aerospace.\$5QL

Validation

Le contenu de la note « Avec » ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation

Module Catalogue

La note « Avec » n'est pas indexée.

CUBIQ

La note « Avec » n'est pas indexée.

501

NOTE « AVEC »

501

Rapports

La zone de note « Avec » s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La zone de note « Avec » s'affiche dans la notice.

502

NOTE DE THÈSE

502

<i>Interprétations des RCAA2</i>

1.7B13 – Thèses [RIBG]

La note dans cette zone indique que l'ouvrage que l'on décrit constitue une thèse soutenue en vue d'obtenir un grade universitaire.

Reproductions de la thèse originale en version imprimée ou électronique

Ces documents sont identiques au manuscrit de la thèse et sont traités comme tel au catalogue, avec une note de thèse en 502 ou une note générale en 500. Ces notes ne sont pas différenciables dans CUBIQ, mais elles n'en ont pas moins leur particularité.

Note 502 : Note de thèse

La note 502 est utilisée pour les documents (version imprimée ou électronique) qui comportent une **mention formelle de thèse**, avec la mention de maîtrise ou de doctorat, ainsi que l'institution pour laquelle elle a été produite. Cette mention apparaît très clairement dès la page de titre. **Il s'agit du texte intégral et original de la thèse présentée à une institution pour l'obtention de l'un ou l'autre grade.**

Exemples : 502 ̅ ̅ \$aThèse (Ph.D.) -- Université Laval, 1995.
502 ̅ ̅ \$aThèse (de doctorat) -- Freie Universitat, Berlin, 1990.
502 ̅ ̅ \$aThèse (M.A.) -- Université de Montréal, 1998.

502

NOTE DE THÈSE

502

Note 500 : Note générale

La note générale 500, rédigée de façon similaire, est quant à elle utilisée lorsque le document ne comporte pas de mention formelle de thèse, mais que l'information en ce sens est disponible ou facilement décelable à l'examen du document. Il peut aussi s'agir d'un **texte basé sur une thèse** précédemment produite.

Exemples : 500 0 0 \$aRésumé de la thèse (Ph.D.) -- University of Illinois, 1974.

500 0 0 \$aThèse présentée par l'auteur pour l'obtention du grade de maîtrise, Université Laval, 1998.

500 0 0 \$aPrésenté comme thèse (M.A.) de l'auteur à l'Université de Sherbrooke
500 0 0 \$aPrésenté à l'origine par l'auteur comme thèse (de doctorat -- Heidelberg) sous le titre : ...

500 0 0 \$aEssai présenté par l'auteur en vue de l'obtention du grade de maître en environnement, Université de Sherbrooke, 2008.

N.B. Lorsque le document est **publié sous un titre différent de celui de la thèse originale**, on ajoutera toujours une **vedette secondaire auteur-titre (700 \$a\$t)** au titre original de la thèse en plus de la vedette principale 100 déjà établie au nom de l'auteur.

Note 534 : Reproductions de la thèse originale sur un autre support

Lorsqu'une thèse est reproduite électroniquement (PDF ou autres) ou sur microforme par un organisme ayant acquis des droits de reproduction, **la zone de note 534 est utilisée pour faire la distinction entre le document original et la reproduction du même texte**. Cette zone est utilisée **en complément des zones 500 ou 502 pour les thèses reproduites** électroniquement, sur microforme ou les thèses reproduites sur papier à partir de la version électronique ou de la microforme. Les informations de la note 534 sont aussi en lien avec celles de la zone 260.

Alors que la zone 260 de la version originale d'une thèse ne contient que la date en \$c (cf. RCAA2, règle 4.4), **la zone 260 de la version reproduite contient les informations relatives à l'organisme qui l'a acquise**. C'est le cas par exemple des thèses émises par UMI ou par Bibliothèque et Archives Canada.

502**NOTE DE THÈSE****502**

Exemples :

Thèse électronique :

260 0 0 \$cc2011.
300 0 0 \$a136 p. :\$bnumérique, fichier PDF.
502 0 0 \$aThèse (de maîtrise) -- Université de Montréal, 2011.

Reproduction électronique :

260 0 0 \$aAnn Arbor, Mich. :\$bUMI,\$cc2007.
300 0 0 \$axii, 203 p. :\$bnumérique, fichier PDF, ill.
502 0 0 \$aThèse (Ph.D.) -- Purdue University, 2006.
534 0 0 \$pReprod. de :\$c[2006].

Reproduction sur microfiches :

260 0 0 \$aOttawa :\$bBibliothèque et Archives Canada,\$c2006.
300 0 0 \$a3 microfiches ...
502 0 0 \$aThèse (de doctorat) -- Université de Sherbrooke, 2001.
534 0 0 \$pReprod. de :\$c2001.

Reproduction imprimée à partir de microfiches :

260 0 0 \$aOttawa :\$bBibliothèque et Archives Canada,\$c2006.
300 0 0 \$a286 p. ...
500 0 0 \$aPrésenté à l'origine comme thèse (de doctorat) -- Université de Sherbrooke, 2001.
534 0 0 \$pReprod. de :\$c2001.\$e3 microfiches.\$nEn tête du titre : Université de Sherbrooke.

502**NOTE DE THÈSE****502*****Validation***

La note de thèse ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

La note de thèse n'est pas indexée.

CUBIQ

La note de thèse n'est pas indexée.

Rapports

La note de thèse s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La zone de note de thèse s'affiche dans la notice.

504

NOTE DE BIBLIOGRAPHIE, ETC.

504

Bibliographie, médiagraphie, webographie.¹

Les termes « médiagraphie » et « webographie » sont acceptés par l'Office québécois de la langue française.

Les utiliser pour désigner les listes de documents audiovisuels (médiagraphie) ou les listes de sites ou d'adresses Internet (webographie).

Une médiagraphie peut comprendre des références à divers formats (son, image, vidéo, multimédia) alors qu'une webographie n'est constituée que d'adresses Internet.

S'il est nécessaire d'utiliser **plus d'une mention, créer une note séparée (504) pour chaque mention** plutôt qu'une seule note (comme le fait BANQ à l'occasion).

Par exemple, si un ouvrage comprend une bibliographie, une médiagraphie et une webographie, créer trois notes distinctes comme suit :

504 0 0 \$aBibliogr. : p. 15-16.²

504 0 0 \$aMédiagraphie : p.17-19.

504 0 0 \$aWebographie : p. 20-23.

Et non : 504 0 0 \$aBibliogr., médiagraphie et webographie : p. 15-23.

Par contre : 504 0 0 \$aBibliogr. et webographie : p. 58.
[Les deux se retrouvent dans la même section du document.]

¹ D'après une note rédigée par la Division du traitement de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

² **Important :** Les bibliothèques du réseau utilisent l'abréviation Bibliogr. pour désigner toutes formes de bibliographie.

504

NOTE DE BIBLIOGRAPHIE, ETC.

504

Théâtrographie, filmographie, discographie³

Les termes « théâtrographie », « filmographie » et « discographie » sont acceptés par l'Office québécois de la langue française.

Les utiliser pour désigner les listes de pièces de théâtre (théâtrographie), les listes de films (filmographie) ou l'énumération d'un ensemble de disques (discographie).

S'il est nécessaire d'utiliser plus d'une mention, créer une note séparée (504) pour chaque mention plutôt qu'une seule note.

Par exemple, si un ouvrage comprend une théâtrographie, une filmographie et une discographie, créer trois notes distinctes comme suit :

504 0 0 \$aThéâtrographie : p. 47-48.

504 0 0 \$aFilmographie : p. 49-50.

504 0 0 \$aDiscographie : p. 51-52.

Et non : 504 0 0 \$aThéâtrographie, filmographie et discographie : p. 47-52.

Par contre : 504 0 0 \$aThéâtrographie et filmographie : p. 66.
[Les deux se retrouvent dans la même section du document.]

Pagination multiple

Lorsqu'un ouvrage comporte une pagination multiple ou des séquences de pagination différentes, la pagination de la bibliographie devra préciser la séquence à laquelle elle se rapporte.

300 0 0 \$a198 p. en pag. multiple.

504 0 0 \$aBibliogr. : p. 31 (2^e séquence).

300 0 0 \$a45, 11, 67 p.

504 0 0 \$aBibliogr. : p. 9 (3^e séquence).

Par contre : 300 0 0 \$a45, 11 p.
504 0 0 \$aBibliogr. : p. 40.

³ D'après les Notes de catalogage descriptif de BAC, règle 2.7B18 et l'Office québécois de la langue française.

504

NOTE DE BIBLIOGRAPHIE, ETC.

504

Dans le dernier cas, il est inutile de mentionner *1^{re} séquence* puisque la *2^e séquence* ne comporte pas de p. 40.

Veillez noter que la règle 1.7A1 des Interprétations des RCAA2 emploie le terme « groupe » plutôt que « séquence ». Par contre, Bibliothèque et Archives Canada a confirmé que le terme « séquence » peut être employé. En effet, la règle 2.5B1 des RCCA2 (Publications en un seul volume et/ou pagination) nous parle continuellement de séquences de pages, et non de groupes. Le terme « séquence » sera donc utilisé.

Validation

La note de bibliographie, etc. ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

La note de bibliographie, etc. n'est pas indexée.

CUBIQ

La note de bibliographie, etc. n'est pas indexée.

504

NOTE DE BIBLIOGRAPHIE, ETC.

504

Rapports

La note de bibliographie, etc. s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format complet* et en format *Fiches bibliographiques*.

Affichage dans CUBIQ

La note de bibliographie, etc. s'affiche dans la notice.

505

NOTE DE DÉPOUILLEMENT STRUCTURÉE

505

Interprétations des RCAA2**2.7B18 – Dépouillement**

Utiliser les zones 500, 504 ou 546 pour les **notes de dépouillement informelles** (résumé dans une autre langue, index, errata, bibliographie, etc.).

Utiliser la zone 505 de dépouillement structuré :

- lorsque certaines règles l'exigent (par ex. 1.1B10, 1.1G1, 21.7B);
- lorsqu'il faut **justifier une vedette secondaire** à un titre qui n'est pas mentionné ailleurs dans la notice (21.29);
- lorsqu'il s'agit d'une publication en deux ou plusieurs volumes, chacun ayant un **titre distinct**;
- lorsque la publication contient plusieurs titres d'œuvres séparés.

Note de dépouillement structurée :

- transcrire les titres tels qu'ils se présentent dans la table des matières à défaut d'une page de titre;
- omettre les introductions et autres parties liminaires (préface, avant-propos, etc.);
- **omettre les articles initiaux au début des titres dans la sous-zone \$t**;
- pour les ouvrages en un seul volume, omettre les numéros de chapitres et de sections;
- pour les ouvrages en plusieurs volumes,
 - utiliser les abréviations de l'annexe B pour la description des volumes ou des parties;
 - si les volumes sont inscrits en chiffres romains on les remplace par des chiffres arabes;
 - si le nombre d'ouvrages diffère du nombre de volumes, mentionner le nombre d'ouvrage entre parenthèses;
 - si les volumes sont de différentes éditions, mentionner la mention d'édition ainsi que la date de publication entre parenthèses;
 - appliquer les règles de ponctuation de la règle 1.1G3.

Par exemples : 505 0 **b** \$av. 1. Les fonctions économiques (19e éd. entièrement ref.) -- v. 2. Les phénomènes monétaires (15e éd. entièrement ref.) -- v. 3. Croissance, mondialisation et stratégies économiques (8e éd.).

505

NOTE DE DÉPOUILLEMENT STRUCTURÉE

505

300 **b b** 4 v. en 6 t.

505 0 0 \$gv. [1].\$tÉco-société, utopie ou défi? : l'amorce générale --\$gv.
[2].\$tChalet, privilège des privilégiés? : la villégiature et l'environnement --\$gv.
[3].\$tAlimentation, un bien essentiel assuré? : production, consommation et
environnement (2 v.) --\$gv. [4].\$tAutomobile, un mal nécessaire? : l'automobile,
l'énergie et l'environnement (2 v.).

De plus, **privilégier le recours aux notices analytiques (mère-filles) au dépouillement complexe** comportant de nombreux rappels auteurs-titres qui alourdissent les notices principales et rendent la consultation laborieuse.

Codage des indicateurs

1er indicateur

La note de dépouillement peut s'inscrire de 3 façons. Le 1^{er} indicateur est choisi en fonction de la disponibilité de l'information et de la décision du catalogueur.

- 0 - Complet** : Chaque partie du ou des documents est décrite à l'exception des introductions, parties liminaires, sommaire, etc.
- 1 - Incomplet** : Seulement les parties disponibles sont décrites, i.e. certaines parties sont manquantes et/ou l'information n'a pas été repérée dans une autre source.
- 2 - Partiel** : Au jugement du catalogueur, seulement les parties importantes sont décrites.

2e indicateur**b - Codage minimum**

Utiliser le codage minimum lorsque les titres du dépouillement comportent des **mentions de responsabilité différentes de la zone de titre 245**. Ajouter des **vedettes secondaires auteur-titre** (7XX \$a\$t) pour des parties que le catalogueur juge importantes. Ces rappels seront créés uniquement au **premier** auteur inscrit dans chaque mention de responsabilité de la zone 505. Le rappel sera fait au titre (740) s'il n'y a pas de mention de responsabilité ou si celle-ci comporte seulement un ou des éditeurs intellectuels. Les mentions de responsabilité seront ainsi validées et repérables.

505

NOTE DE DÉPOUILLEMENT STRUCTURÉE

505

505 0 **b** \$aL'enrichissement de l'uranium / par H. Lajambe et G. Lefrançois -- L'énergie nucléaire / par Solange Vincent -- Les alternatives au nucléaire / sous la direction de Jacques Boucher.

700 1 2 \$aLajambe, Hélène\$tEnrichissement de l'uranium

700 1 2 \$aVincent, Solange\$tÉnergie nucléaire

740 4 2 \$aLes alternatives au nucléaire.

505 0 **b** \$aFront Line Graphics supplement one ([14] p.) -- Stephen Selby's Victorian collection (16 p.) -- The Shorewood collection (240 p.).

740 0 **b** \$aFront Line Graphics supplement one.

740 0 **b** \$aStephen Selby's Victorian collection.

740 4 **b** \$aThe Shorewood collection.

Utiliser aussi le codage minimum pour les **titres non significatifs** ne nécessitant pas de rappels secondaires.

505 0 **b** \$av. 1. Rapport -- v. 2. Annexe.

0 - Codage enrichi

Utiliser le codage enrichi lorsque les parties mentionnées dans le dépouillement comportent un titre **sans mention de responsabilité**. Les titres mentionnés en **\$t seront indexés dans l'index TI**.

505 0 0 \$tIntroduction to gauge theories of the strong, weak, and electromagnetic interactions --\$tLectures in accelerator theory.

505 0 0 \$gv. 1.\$tHistory of Anne Arundel County --\$gv. 2.\$tHistory of Prince Georges County.

Validation

Le contenu de la note de dépouillement structurée ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

505**NOTE DE DÉPOUILLEMENT STRUCTURÉE****505**

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

<i>Indexation</i>

Module Catalogue

Pour les notices actives, le contenu des sous-zones \$a et \$t de la zone 505 est indexé par mots-clés dans les index *DEP* et *TDEP*. Ces index sont en différés et les mots vides y sont actifs.

De plus, le contenu de la sous-zone \$t de la zone 505 est indexé par mots-clés et par chaînes de caractères (butinage) dans l'index *TI*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont actifs.

Finalement, le contenu des sous-zones \$a et \$t de la zone 505 est indexé par mots-clés et chaînes de caractères dans l'index *TAS*. Cet index est en différé et les mots vides y sont inactifs.

Pour les inactives, réservoir et actives, le contenu de la sous-zone \$t de la zone 505 est indexé par mots-clés et par chaînes de caractères (butinage) dans l'index *TINA*. Cet index est immédiat et les mots vides y sont actifs.

Le contenu de la sous-zone \$r de la zone 505 n'est pas indexé car la mention de responsabilité des volumes/parties d'un document doit être transcrite telle qu'elle apparaît dans le document et non selon la forme acceptée dans le fichier d'autorité. On obtiendrait alors des résultats erronés lors d'une recherche par auteur.

CUBIQ

La recherche par titre dépouillé est disponible en **recherche simple** et en **recherche avancée** avec l'index Titre.

La recherche par titre dépouillé est aussi disponible en **recherche expert** dans la case recherche simple avec l'index InMédia Title=

505

NOTE DE DÉPOUILLEMENT STRUCTURÉE

505

Rapports

La note de dépouillement structurée s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format bibliographique*, en *Format avec libellés*, en format *Fiches bibliographiques* et en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La zone de note de dépouillement structurée s'affiche dans la notice.

515 NOTE SUR LES PARTICULARITÉS DE LA NUMÉROTATION 515**Interprétations des RCAA2****12.7B10.1 – Numérotation et particularités des livraisons**

Pour les rapports annuels, on reprend la terminologie qui apparaît dans le document.

- 515 0 0 \$aL'année d'activité se termine le 31 mars.
- 515 0 0 \$aL'exercice financier se termine le 31 mars.
- 515 0 0 \$aL'année financière se termine le 31 mars.

Pour plus d'exemples, consulter la *Notes supplémentaire 5XX*.

Validation

La note sur les particularités de la numérotation ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module CATALOGUE**

La note sur les particularités de la numérotation n'est pas indexée.

CUBIQ

La note sur les particularités de la numérotation n'est pas indexée.

515 NOTE SUR LES PARTICULARITÉS DE LA NUMÉROTATION 515

Rapports

La note sur les particularités de la numérotation s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La note sur les particularités de la numérotation s'affiche dans la notice.

520

RÉSUMÉ, ETC.

520

Codes de sous-zone**\$a – Résumé, etc.**

La zone 520 contient une note non structurée décrivant la portée et/ou le contenu d'un document.

Par exemple, vous pouvez utiliser cette zone pour décrire le contenu d'un site Web comme un webzine.

245 1 0 \$aGazette des femmes\$h[ressource électronique]. –
260 0 0 \$aQuébec :\$bConseil du statut de la femme du Québec,\$cc2012-
300 0 0 \$a1 site Web :\$bfichiers HTML, ill. en coul.
520 0 0 \$aContient quelques 1 500 articles publiés depuis 1990.

Exemples supplémentaires

520 0 0 \$aGlossaire relatif à la gestion électronique des documents.

520 0 0 \$aExposition collective regroupant: Clarke, Ann, 1944- ; Drum, Sydney, 1952- ; Esler, Annemarie Schmid, 1937- ; Haeseker, Alexandra, 1945- ; Hendershot, Janet, 1945- ; Kipling, Ann, 1934- ; Koop, Wanda, 1951- ; Oliver, Bobbie, 1945- ; Pratt, Mary, 1935- ; Robert, Louise, 1941- ; Roth, Evelyn, 1936- ; Walker, Joy, 1942-.

520 0 0 \$aRéponse au discours de Pierre Elliott Trudeau sur le référendum québécois.

\$c – Source d'attribution

La sous-zone \$c est employée pour mentionner l'organisme ou toute autre source (journaux, périodiques, etc.) fournissant les données dans la sous-zone \$a.

Résumé extrait tel quel de l'ouvrage en main (ne nécessite pas de \$c)

520 0 0 \$a« Cette étude fera date : elle exploite toute une masse de données nouvelles concernant le bien-être matériel des personnes âgées dans neuf pays de l'OCDE : Allemagne, Canada, États-Unis, Finlande, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. Elle met en lumière les défis auxquels les responsables gouvernementaux sont confrontés alors que s'annonce le départ à la retraite de la génération issue du baby boom » -- P. [4] de la couv.

520

RÉSUMÉ, ETC.

520

Résumé repris textuellement du site Internet des Publications du Québec

520 0 0 \$a« À nous de jouer! en services de garde éducatifs s'adresse à toutes les personnes concernées par la solution de divers problèmes comportementaux d'enfants d'âge préscolaire. Traitant de plus de 40 problèmes au moyen d'exemples concrets et d'explications détaillées, ce guide sera utile à toute personne désirant une approche précise permettant de modifier un problème spécifique. Il examine les causes des problèmes comportementaux et explique comment observer l'enfant et comment créer un environnement positif favorisant les comportements convenables. Cette quatrième édition du guide ajoute des conseils à suivre pour les cas d'enfants souffrant d'incapacité et ayant des besoins spéciaux. Ce guide est indispensable pour les parents, les éducatrices et éducateurs, les étudiants et toutes les personnes qui travaillent en garderie »\$cPublications du Québec.

Résumé remanié par le catalogueur à partir du site Internet des Éditions Fides

520 0 0 \$aLe français au Québec est une aventure étonnante, à la mesure de l'Amérique. Près de cent spécialistes bien connus, appartenant à toutes les disciplines, ont apporté leur contribution à cette fresque inusitée qui trace le portrait d'ensemble des quatre cents ans d'histoire et de vie en français au Québec.\$cFides.

Validation

Le résumé, etc. ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

520

RÉSUMÉ, ETC.

520

Indexation

Module Catalogue

Pour les notices actives, le contenu de la sous-zone \$a de la zone 520 est indexé par mots-clés dans l'index *RES*. Cet index est en différé et les mots vides y sont actifs.

CUBIQ

La recherche dans le résumé est disponible en **recherche simple**.

Rapports

Le résumé, etc. s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format complet* et en *Fiches bibliographiques*.

Affichage dans CUBIQ

Le résumé, etc. s'affiche dans la notice.

536

NOTE SUR LE FINANCEMENT

536

Codes de sous-zone**\$a – Texte de la note**

Utiliser un des termes d'introduction suivant :

« Subventionné par »

Débuter la note par ces termes lorsque les informations retrouvées dans le document (no de contrat, etc.) nous assurent qu'il y a une implication monétaire, par exemple :

536 0 0 \$aSubventionné par le Texas Department of Transportation en collab. avec le U.S. Department of Transportation.

« Parrainé par »

Débuter la note par ces termes lorsque l'implication monétaire n'est pas évidente, par exemple :

536 0 0 \$aParrainé par le Ministère des transports du Québec.

Le rappel de la collectivité n'est pas obligatoire en vedette secondaire. Le rappel sera fait selon le jugement du catalogueur.

Validation

La note sur le financement ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

536

NOTE SUR LE FINANCEMENT

536

Indexation

Module Catalogue

La note sur le financement n'est pas indexée.

CUBIQ

La note sur le financement n'est pas indexée.

Rapports

La note sur le financement s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La note sur le financement s'affiche dans la notice.

546

NOTE SUR LES LANGUES

546

La zone 546 est utilisée pour inscrire la ou les langues des documents décrits, peu importe le genre de document. Cette zone est liée à la zone fixe 008/35-37 (1017) et la zone 041 (Code de langue). Inscrire la langue prédominante dans le document en premier lieu.

<i>Codes de sous-zone</i>

\$a – Note sur les langues

- 546 † † \$aTexte en anglais, en français, en espagnol et en russe.
- 546 † † \$aTexte en français et en anglais disposé tête-bêche.
- 546 † † \$aTexte en français et en anglais sur des col. parallèles.
- 546 † † \$aTexte en latin, trad. en regard en français.
- 546 † † \$aTexte en anglais à l'endos du texte français.
- 546 † † \$aTexte en français avec termes équivalents en anglais et en allemand.
- 546 † † \$aComprend un sommaire en anglais.
- 546 † † \$aComprend un résumé en français et en anglais.
- 546 † † \$aComment. en anglais.
- 546 † † \$aTexte en allemand avec une introd. en français.

Vous pouvez retrouver davantage d'exemples dans la note supplémentaire **5XX - Notes catalographiques**.

546**NOTE SUR LES LANGUES****546****Validation**

La note sur les langues ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

La note sur les langues n'est pas indexée.

CUBIQ

La note sur les langues n'est pas indexée.

Rapports

La note sur les langues s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La note sur les langues s'affiche dans la notice.

550

NOTE SUR LES ORGANISMES DE PUBLICATION

550

On utilise la zone 550 pour citer des **organismes de publication non-commerciaux actuels ou antérieurs pour lesquels on veut faire un rappel dans une zone 710 (vedette secondaire)**. La zone explique leur lien à la publication et justifie les vedettes secondaires. Les termes d'introduction utilisés sont : *L'organisme varie* ou *Publ. en collab. avec*.

550 *b b* \$aL'organisme varie : 1994-1998, Ministère de l'industrie, du commerce, de la science et de la technologie.

710 1 *b* \$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'industrie, du commerce, de la science et de la technologie

550 *b b* \$a1972-, publ. en collab. avec le Bureau de recherches géologiques et minières.

710 1 *b* \$a France.\$bBureau de recherches géologiques et minières

On entre les notes relatives aux **éditeurs commerciaux**, aux distributeurs ou aux lieux de publication dans la zone **500 (Note générale)** sans rappel dans la zone 710 (vedette secondaire). Le terme d'introduction est : *L'éditeur varie*.

500 *b b* \$aL'éditeur varie : 1996-, Presses de l'Université Laval.

Nous pouvons aussi utiliser cette zone pour mentionner les **variantes dans la mention de responsabilité** :

245 0 0 \$aStatistiques des PME manufacturières au Québec /\$cDirection des statistiques des entreprises, Bureau de la statistique. --

260 *b b* \$aQuébec :\$bPublications du Québec,\$c1984-2001.

550 *b b* \$a**Préparé par** : 1984, Service des entreprises; 1987-1989, Direction des statistiques des entreprises; 1991-1998, Direction des statistiques sur les industries; 1999-2000, Direction des statistiques sectorielles, Institut de la statistique du Québec.

710 2 *b* \$aBureau de la statistique du Québec.\$bDirection des statistiques des entreprises

710 2 *b* \$aBureau de la statistique du Québec.\$bService des entreprises

710 2 *b* \$aBureau de la statistique du Québec.\$bDirection des statistiques sur les industries

710 2 *b* \$aInstitut de la statistique du Québec.\$bDirection des statistiques sectorielles

550**NOTE SUR LES ORGANISMES DE PUBLICATION****550****Validation**

La note sur les organismes de publication ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

La note sur les organismes de publication n'est pas indexée.

CUBIQ

La note sur les organismes de publication n'est pas indexée.

Rapports

La note sur les organismes de publication s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La note sur les organismes de publication s'affiche dans la notice.

561

PROPRIÉTÉ ET HISTORIQUE DE LA CONSERVATION

561

Codes de sous-zone**\$3 – Documents précisés**

Cette sous-zone identifie la **partie du document décrit à laquelle s'applique la zone**. Elle précède la sous-zone \$a. Elle ne fait pas référence aux exemplaires détenus par les bibliothèques.

561 0 0 \$3Correspondance de famille.\$aÀ l'origine, colligé par Henry Fitzhugh, légué à sa femme Sarah Jackson Fitzhugh qui en fit le don à son petit-fils Jonathan Irving Jackson. Ce dernier fit le don du matériel à la Société historique.

\$5 – Institution à laquelle s'applique la zone

Cette sous-zone identifie l'institution à laquelle s'applique la note de la zone. Elle termine la note. On l'utilise pour **les notes relatives aux exemplaires**.

561 0 0 \$aL'ex. 1 provient des Archives du Séminaire de Québec.\$5QMUC

Validation

La note sur la propriété et l'historique de la conservation ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < position 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

561**PROPRIÉTÉ ET HISTORIQUE DE LA CONSERVATION****561*****Indexation*****Module Catalogue**

Pour les notices actives, le contenu des sous-zones \$a, \$3 et \$5 de la zone 561 est indexé par mots-clés dans l'index *PROV*. Cet index est en différé et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La note sur la propriété et l'historique de la conservation n'est pas indexée.

Rapports

La note sur la propriété et l'historique de la conservation s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La note sur la propriété et l'historique de la conservation s'affiche dans la notice.

563

RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA RELIURE

563

Codes de sous-zone**\$3 – Documents précisés**

Cette sous-zone identifie la **partie du document décrit à laquelle s'applique la zone**. Elle précède la sous-zone \$a. Elle ne fait pas référence aux exemplaires détenus par les bibliothèques.

563 0 0 \$3Dos de la reliure.\$aRelié en veau, estampillé en or, avec les armoiries de Bellini.

\$5 – Institution à laquelle s'applique la zone

Cette sous-zone identifie l'institution à laquelle s'applique la note de la zone. Elle termine la note. On l'utilise pour **les notes relatives aux exemplaires**.

563 0 0 \$aLes ex. 2-5 et 8-9 possèdent une reliure originale en papier.\$5QMUC

Validation

La note sur les renseignements au sujet de la reliure ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

563**RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA RELIURE****563*****Indexation*****Module Catalogue**

Pour les notices actives, le contenu des sous-zones \$a, \$3 et \$5 de la zone 563 est indexé par mots-clés dans l'index *PROV*. Cet index est en différé et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La note sur les renseignements au sujet de la reliure n'est pas indexée.

Rapports

La note sur les renseignements au sujet de la reliure s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La note sur les renseignements au sujet de la reliure s'affiche dans la notice.

590

NOTE SUR L'ÉTAT DE LA COLLECTION

590

Codes de sous-zone**\$a – Note sur l'état de la collection**

Cette zone contient la description du fonds d'une bibliothèque pour une **publication en série imprimée ou électronique, pointée ou non dans un kardex**.

La première bibliothèque qui catalogue le titre doit toujours ajouter une première étiquette 590 contenant la note suivante :

590 b b \$aLa localisation du périodique et le début de la collection de chaque bibliothèque sont indiqués ci-dessous.

L'état de collection de chaque bibliothèque est codé dans une deuxième étiquette 590 à la suite du sigle de la bibliothèque. La formulation de la numérotation se fait selon la règle 12.3 des RCAA2 et selon le codage de l'étiquette 362 en respectant la langue du titre propre. On y indique le premier volume, numéro, année, mois, etc. reçu par la bibliothèque. **On peut également inscrire dans cette zone un délai de conservation.**

Dans le but d'uniformiser cette note, inscrire la mention « **conserve** » au lieu de « **possède** » dans l'état de collection. Débuter la mention par le sigle de la bibliothèque concernée.

Exemples : 590 b b \$aQL : v. 10, no 5 (mai 1979)-
590 b b \$aQMUC : v. 1, no 1 (janv. 1970)-v. 9, no 12 (déc. 1978).
590 b b \$aQAC : conserve les 2 dernières années.
590 b b \$aQFO : conserve l'année en cours.
590 b b \$aQMC : v. 115, no. 1 (Jan. 1989)-v. 115, no. 10 (Dec. 1989).
590 b b \$aQAC : v. 1, no. 1 (Apr. 1981)-
590 b b \$aQMC : accès à l'année en cours.

Ressource continue électronique

Utiliser cette zone uniquement dans les cas de documents téléchargés.

Ajouter la mention **copies imprimées** à la fin de l'état de collection dans le cas d'une ressource continue électronique imprimée.

Exemple : 590 b b \$aQTR : v. 22, no 1 (janv. 2006)- , copies imprimées.

590**NOTE SUR L'ÉTAT DE LA COLLECTION****590****Validation**

La note sur l'état de la collection ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

Pour les notices actives, le contenu de la sous-zone \$a de la zone 590 est indexé par mots-clés dans l'index *CR*. Cet index est en différé et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La note sur l'état de collection n'est pas indexée.

Rapports

La note sur l'état de la collection s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La note sur l'état de la collection s'affiche dans la notice.

592

NOTE LOCALE

592

<i>Codes de sous-zone</i>

\$a – Note locale

Cette zone est utilisée pour inscrire des notes locales diverses.

On peut spécifier dans cette zone un **délaï de conservation pour des publications qui ne sont pas pointées au kardex** (ex. : répertoires, annuaires, etc.).

592 0 0 \$aQAC : conserve les 2 dernières éd.

592 0 0 \$aQFO : conserve la dernière éd.

592 0 0 \$aQCSF : conserve toutes les années.

On peut utiliser certaines formulations pour répondre à des **besoins spécifiques** :

592 0 0 \$aQFO a rédigé des notices analytiques pour certaines contributions.

592 0 0 \$aQL a rédigé une notice analytique pour chaque contribution.

592 0 0 \$aQTR a rédigé des notices analytiques pour certaines contributions à partir de la version électronique.

592 0 0 \$aQCSF catalogue chaque livr. séparément.

592 0 0 \$aQMC : ex. défectueux : les p. 28-30 manquent.

592 0 0 \$aQL : p. 1 à 10 sont manquantes.

592 0 0 \$aQMC : l'ex. est une photocopie.

592 0 0 \$aMOQC : l'ex. est une réimpr. de 1985.

592 0 0 \$aQISQ : l'ex. est un nouv. tirage de 1996.

592 0 0 \$aQOLF : copie imprimée.

592 0 0 \$aQTR : copie numérisée.

592 0 0 \$aQMDF : collection incomplète.

592 0 0 \$aQTR : conserve 3^e éd. (2007), 5^e éd. (2010).

592 0 0 \$aQTRD : conserve 1st ed. (1967), 4th ed. (1985), 7th ed. (2000), 9th ed. (2006), 10th ed. (2010).

Il ne faut pas utiliser cette zone pour détailler l'état de collection pour les publications annuelles car celui-ci se retrouve dans la zone 090.

592

NOTE LOCALE

592

Toutefois, il est possible de l'utiliser pour détailler les mentions d'éditions des documents traités en éditions multiples.

Publications électroniques conservées sur un serveur

Des bibliothèques peuvent choisir de télécharger une copie d'une ressource électronique sur leur serveur. Une adresse permanente d'archivage (PURL) est ainsi créée. Saisir les informations suivantes :

592 ̵ ̵ \$aQL : copie téléchargée.

592 ̵ ̵ \$aQMC : copie téléchargée le 23 sept. 1999 du doc. disponible sur Internet.

592 ̵ ̵ \$aQMC : copie téléchargée le 23 sept. 1999 du doc. disponible sur l'intranet gouvernemental.

592 ̵ ̵ \$aQTR : copie téléchargée le 23 sept. 1999 du doc. disponible sur l'intranet du Ministère des transports.

592 ̵ ̵ \$aQIAS : copie téléchargée du doc. reçu par courrier électronique.

Publications électroniques conservées sous forme imprimée

Afin d'identifier clairement que l'exemplaire conservé provient d'une impression d'un document disponible sur Internet, saisir les informations suivantes :

592 ̵ ̵ \$aQL : copie imprimée.

N.B. Lorsqu'une autre bibliothèque s'ajoute à cette notice, elle doit inscrire le nombre de feuillets ou pages correspondant à la copie imprimée qu'elle possède s'il diffère.

592 ̵ ̵ \$aQTR : copie de 155 f. imprimée le 12 mai 1999.

N.B. Lorsqu'une autre bibliothèque acquiert l'édition commerciale du document, elle s'ajoute à la notice correspondant à l'impression du fichier d'ordinateur, inscrit dans l'étiquette 300 le nombre de pages de celle-ci et modifie l'étiquette 592 correspondant à la localisation créatrice de la notice en ajoutant le nombre de feuillets ou pages correspondants à la copie imprimée de cette dernière.

592 ̵ ̵ \$aQMC : copie de 150 f. imprimée le 12 déc. 1998.

592 ̵ ̵ \$aQTR : copie de 155 f. imprimée le 12 mai 1999.

592**NOTE LOCALE****592****Validation**

La note locale ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module Catalogue**

La note locale n'est pas indexée.

CUBIQ

La note locale n'est pas indexée.

Rapports

La note locale s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La note locale s'affiche dans la notice.

595

NOTE LOCALE (PARTICULARITÉS DE L'EXEMPLAIRE)

595

Codes de sous-zone**\$a – Note sur les particularités de l'exemplaire**

Cette sous-zone contient les informations relatives à la présence des éléments suivants dans l'exemplaire en main : dédicace, ex-libris, signature, inscription, tampon, notes manuscrites, feuillet de prix ou de récompense, etc. Débuter la mention par le sigle de la bibliothèque concernée.

595 0 0 \$aQMUC : l'ex. porte une dédicace de l'auteur.

595 0 0 \$aQMUC : l'ex. porte une dédicace de l'auteur à Arthur Maheux.

595 0 0 \$aQMUC : l'ex. porte une dédicace de Thomas Chapais à Honorius Provost.

595 0 0 \$aQMUC : l'ex. porte l'ex-libris de Arthur Maheux.

595 0 0 \$aQMUC : les ex. portent l'ex-libris de Scholae medicinae Quebecensis.

595 0 0 \$aQMUC : le v. 1 porte la signature de l'auteur.

595 0 0 \$aQMUC : l'ex. porte la signature de l'auteur.

595 0 0 \$aQMUC : l'ex. porte la signature de Thomas Chapais.

595 0 0 \$aQMUC : l'ex. porte l'inscription Collège de Québec, 1720-1745.

595 0 0 \$aQMUC : l'ex. porte le tampon de la bibliothèque du Chanoine Scott curé à Ste-Foy.

595 0 0 \$aQMUC : l'ex. porte de nombreuses notes manuscrites.

Validation

La note locale (particularités de l'exemplaire) ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

595

NOTE LOCALE (PARTICULARITÉS DE L'EXEMPLAIRE)

595

Indexation

Module Catalogue

Pour les notices actives, le contenu de la sous-zone \$a de la zone 595 est indexé par mots-clés dans l'index *PROV*. Cet index est en différé et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La recherche par note locale (particularités de l'exemplaire) est disponible en **recherche simple**.

Rapports

La note locale (particularités de l'exemplaire) s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La note locale (particularités de l'exemplaire) s'affiche dans la notice.

6XX

**ZONES DES VEDETTES-MATIÈRE –
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

6XX

Les zones 600, 610, 611, 630, 650 et 651 ont toutes pour fonction de décrire le contenu du document à l'aide du concept **sujet**. Les zones 600 à 630 se conforment aux autorités noms de personnes, de collectivités, de réunions ou de titres uniformes créées, pour la majorité, par les catalogueurs au catalogue d'autorités local et les zones 650 et 651 représentent, pour la majorité, les sujets noms communs et noms géographiques créés par le [RVM](#).

De nombreux changements sont survenus au cours des années dans le RVM. Plusieurs autorités créées anciennement par eux sont maintenant du ressort local. Pour mieux déterminer qui doit créer l'autorité sujet, consulter le guide *Autorités de noms propres: quel catalogue?* sur le site du RVM Web.

Certains sujets 610 se subdivisent géographiquement. Vérifier toujours la présence du code « i » dans la zone fixe 1202 afin de vous assurer que l'ajout est permis.

Exemple : 1202 i
610 b b \$aNations Unies

***Une autorité peut être à la fois auteur/collaborateur et sujet.**

Exemple : 245 0 3 \$aLa Caisse populaire Desjardins. –
610 2 6 \$a**Fédération de Québec des unions régionales des caisses populaires Desjardins**\$vPériodiques
650 b 6 \$aBanques coopératives\$zQuébec (Province)\$vPériodiques
650 b 6 \$aCaisses d'épargne et de crédit\$zQuébec (Province)\$vPériodiques
710 2 b \$a**Fédération de Québec des unions régionales des caisses populaires Desjardins**

Lorsque vous hésitez sur l'étiquette MARC à utiliser pour votre sujet, consulter la **Liste des vedettes ambiguës** dans l'annexe E des données bibliographiques sur le site MARC 21 : <http://www.marc21.ca/MaJ/BIB/B-Annexe-E.pdf>

Pour vous guider dans votre indexation, consulter aussi le *Guide d'indexation selon le Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval* sur le site Web du RIBG et le *Guide pratique du Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval*.

6XX

**ZONES DES VEDETTES-MATIÈRE –
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

6XX

Événements spéciaux**1- Pour les événements répétitifs**

Si le document fait référence à l'événement de façon spécifique, ajouter, le cas échéant, le numéro d'ordre et les mentions de date et de lieu.

Exemples : 245 0 3 \$aLe dixième gala de l'A.D.I.S.Q. tenu à Montréal le ...
611 2 6 \$aGala de l'A.D.I.S.Q.\$n(10e :\$d1998 :\$cMontréal, Québec)

611 2 6 \$aJeux du Canada\$n(1ers :\$d1967 :\$cQuébec, Québec)¹
611 2 6 \$aJeux du Québec\$n(27es :\$d1991 :\$cLaval, Québec)²

Par contre, si le document fait référence à l'événement de manière générale, aucun ajout n'est fait à la vedette.

Exemples : 245 0 3 \$aLe gala de l'A.D.I.S.Q. au fil des ans
611 2 6 \$aGala de l'A.D.I.S.Q.\$xHistoire

111 2 0 \$aFestival d'été de Québec
245 1 3 \$aLe Festival d'été :\$brapport financier annuel
611 2 6 \$aFestival d'été de Québec\$xFinances

Cependant, les vedettes-matière des événements comme les **Journées, les Semaines, les Mois, les Années, les Décennies (etc.)**, **lesquels événements tout en étant répétitifs ne peuvent pas être considérés comme des réunions (etc.)**, sont codés **650** et leur création relève de l'équipe du RVM de l'Université Laval. Pour ce type de vedettes, on ne doit pas créer de 111, 611 ou 711 même si le document situe l'événement à un moment précis.

¹ À noter que dans le cas des Jeux du Canada et des Jeux du Québec, c'est la numérotation qui permet de les distinguer les uns des autres (et non pas le fait qu'ils soient tenus en été ou en hiver). On remarquera également le pluriel utilisé dans la numérotation (27es plutôt que 27e).

6XX

**ZONES DES VEDETTES-MATIÈRE –
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

6XX

Exemples : 245 0 0 \$aS'allier pour l'égalité, 8 mars 2004 :\$bJournée internationale des femmes. --

260 0 0 \$a[Québec] :\$bConseil du statut de la femme Québec,\$c[2004].

300 0 0 \$a1 feuille pliée (6 p.).

504 0 0 \$aWebographie.

650 0 6 \$aFemmes\$xDroit\$zQuébec (Province)

650 0 6 \$a**Journée internationale des femmes**

710 1 0 \$aQuébec (Province).\$bConseil du statut de la femme

2- Pour les événements qui ne sont pas répétitifs (uniques)

La vedette sera un 650 et la date fera alors partie de la vedette. Ces vedettes sont créées par l'équipe du RVM de Laval. Sauf pour les années saintes, qui sont des vedettes de type ouvertes.

Exemples : 650 0 6 \$aAnnée mondiale des communications, 1983

650 0 6 \$aAnnée internationale de la femme, 1975

Pour ce type d'événements, si aucune vedette n'existe, faire une demande de création au RVM ou utiliser une (ou des) vedette(s)-matière de remplacement. On peut aussi ajouter, si on le juge à-propos, une vedette secondaire « titre ».

76X-78X

Zones de liaisons - Renseignements généraux

76X-78X

Les zones de liaisons contiennent de l'information sur d'autres documents rattachés au titre traité. Ces liaisons se regroupent en plusieurs catégories, par exemple :

- **Relation chronologique** : titres précédents ou suivants (780 ou 785)
- **Relation horizontale** : titres dans une autre langue, format ou support (765, 767, 775 ou 776)
- **Relation verticale** : titres des parties constituantes (760, 762, 770)
- **Document hôte** : titre contenant la partie composante décrite (772, 773)

<i>Codes de sous-zone</i>

\$a – Vedette principale

La sous-zone \$a est employée lorsque le titre lié comporte une entrée principale à l'auteur ou à la collectivité dans les zones 100, 110 ou 111. On y inscrit l'auteur tel qu'il apparaît dans ces zones, mais on omet les codes de sous-zones de la notice d'autorité. Lorsqu'elle s'applique, cette sous-zone se termine toujours par un point.

Exemple : 100 1 \backslash \$aDent, Harry S., \$d1950-
765 0 \backslash \$aDent, Harry S., 1950-\$tNext great bubble boom : how to profit from the
greatest boom in history 2005-2009.

\$d – Lieu, éditeur et date de publication

La sous-zone \$d contient l'information d'édition des sous-zones \$a, \$b et \$c de la zone 260. On l'emploie généralement dans les notices filles pour établir la liaison avec la notice mère. Elle suit la sous-zone \$t et sera précédée d'un point, d'un espace et de deux tirets (. --). Elle se termine par un point. Si une autre sous-zone la suit, celle-ci sera précédée par une virgule.

Exemples : 773 0 \backslash \$tLangue française dans sa diversité. --\$d[Québec] : Direction des relations
publiques du Ministère de la culture, des communications et de la condition
féminine, c2008.

773 0 \backslash \$aColloque sur la progression de la recherche québécoise sur les ouvrages
d'art (11^e : 2004 : Québec, Québec).\$t11e colloque sur la progression de la
recherche québécoise sur les ouvrages d'art : [recueil des communications]. --
\$dQuébec : Transports Québec, [2004].

76X-78X Zones de liaisons - Renseignements généraux 76X-78X**\$g – Éléments de relation**

La sous-zone \$g contient les données indiquant la ou les pièces spécifiques du document associé impliqué dans la liaison avec le document cible, tels les dates et les volumes. Elle termine généralement les zones 76X-78X. Elle se termine par un point final.

Exemple : 773 0 0 \$tCahiers des Dix. --\$gNo 57 (2003), p. [31]-83.

785 0 0 \$tAnnual estimates of employment, earnings and hours based on the North American Industrial Classification System (NAICS) (Cédérom),\$x1492-2185,\$g1991/2000-.

\$i – Texte d’affichage

La sous-zone \$i contient le texte d’affichage que l’on désire générer dans la zone de liaison. Lorsque nécessaire, elle débute toujours la zone. Cette sous-zone se termine par un espace, un deux points et un espace (:). Lorsqu’un texte d’affichage est employé en \$i, le 2^e indicateur de la zone doit toujours être codé 8 (Aucune constante d’affichage générée).

Exemples : 775 0 8 \$iPubl. aussi en français :\$tIl fait très chaud! Attention aux jeunes enfants!.

775 0 8 \$iPubl. aussi en français :\$aAucoin, Peter, 1943-.\$tModerniser l’obligation de rendre compte du gouvernement : un cadre de réforme.

\$t – Titre

La sous-zone \$t contient le titre lié. Si aucune entrée principale à l’auteur ou à la collectivité n’est associée à ce dernier, cette sous-zone débute la zone. Sinon, elle suit la sous-zone \$a. **On omet de cette sous-zone les articles initiaux** et les codes de sous-zones qu’on attribue au titre dans la zone 245. Si elle termine la zone, cette sous-zone se termine par un point.

Exemple d’entrée principale à l’auteur :

100 1 0 \$aDent, Harry S.,\$d1950-
245 1 0 \$a2005-2009 :\$b5 années de croissance mondiale devant nous /\$cHarry Dent ; [traduction de l’américain, Siméon Fongang]. --
765 0 0 \$aDent, Harry S., 1950-.\$tNext great bubble boom : how to profit from the greatest boom in history 2005-2009.

76X-78X

Zones de liaisons - Renseignements généraux

76X-78X

Exemple d'entrée principale au titre :

245 0 0 \$aAffaires plus. --
780 0 0 \$tMagazine affaires plus.

\$x – Numéro international des publications en série (ISSN)

La sous-zone \$x est employée lorsque le titre lié possède un ISSN. Cette sous-zone suit la sous-zone \$t et elle est précédée d'une virgule. Cette sous-zone se termine par un point. Si une autre sous-zone la suit, celle-ci sera précédée par une virgule.

Exemple : 780 0 0 \$tA+ : le magazine affaires+,\$x0229-9992.

La même chose s'applique pour la sous-zone \$z : Numéro international normalisé des livres (ISBN).

Notice analytique – zone 773

Lors de l'ajout d'une notice fille à partir d'une notice mère, une étiquette 773 (Liaison au document hôte) s'inscrit automatiquement dans votre bordereau. Toutefois, seul le titre de la notice mère s'inscrit. Il est important de compléter celle-ci à l'aide des sous-zones appropriées.

Exemples : 773 0 b \$tQuébec a 400 ans. --\$dWinnipeg : Société nationale d'histoire du Canada, 2008.
773 0b \$tCahiers des Dix. --\$gNo 57 (2003), p. [31]-83.

856

EMPLACEMENT ET ACCÈS ÉLECTRONIQUE

856

Inscrire les sous-zones dans l'ordre suivant :

Sous-zone \$u

Adresse URL ou PURL

Cette sous-zone contient l'adresse électronique du document.

Sous-zone \$h

Localisation de la bibliothèque responsable du lien URL ou PURL

Inscrire le code de localisation de la bibliothèque créatrice et responsable de l'adresse électronique.

Il est permis de se lier au lien public ainsi qu'au lien d'accès gouvernementale archivé sur les serveurs de l'Assemblée nationale. Pour se lier à l'adresse URL d'une autre bibliothèque, en faire la demande auprès de celle-ci.

Si une bibliothèque s'ajoute à la notice et désire indiquer qu'elle est aussi responsable de l'adresse électronique, inscrire son code de localisation à la suite du premier séparé par un point-virgule, car cette sous-zone n'est pas répétitive.

856 4 0 \$uhttp://www.ecosante.fr/index2.php?base=QUEB&langh=FRA&langs=FRA&sessionid=\$hQL; QFO\$xLien public

Sous-zone \$x

Note non destinée au public (Non visible à l'OPAC)

Inscrire le type d'accès à la ressource électronique.

Inscrire obligatoirement l'un des libellés suivants :

\$xAccès organisationnel

Pour les liens internes à l'organisation et dont l'archivage est stable, car la ressource est enregistrée sur un serveur permanent.

\$xAccès gouvernemental

Pour les liens internes à la communauté gouvernementale et dont l'archivage est stable, car la ressource est enregistrée sur un serveur permanent.

856

EMPLACEMENT ET ACCÈS ÉLECTRONIQUE

856

\$xAccès limité

Pour les liens externes vers des sites publics à accès restreint ou qui demandent une identification et sans stabilité d'archivage, donc qui demandent une vérification annuelle de l'adresse URL. Aucun lien ne devrait mener vers des documents payants, sauf dans le cas d'abonnement à des périodiques électroniques.

\$xAccès public

Pour les liens externes et dont l'archivage est stable, car la ressource est enregistrée par une bibliothèque sur un serveur permanent. Ce libellé veut aussi dire que les droits d'auteurs ont été autorisés.

\$xLien public

Pour les liens externes et dont l'archivage n'est pas stable et qui demandent une vérification annuelle de l'adresse URL.

Sous-zone \$z**Note destinée au public (Visible à l'OPAC)**

Inscrire les informations relatives à toute note destinée au public concernant l'accès à la ressource disponible à cette adresse. Cette sous-zone est codée en fonction du contenu de la sous-zone \$x :

Si le \$x est codé : \$xAccès organisationnel

Coder obligatoirement le \$z selon le libellé suivant : **\$zAccès réservé au personnel du Ministère ...**

Si le \$x est codé : \$xAccès gouvernemental

Coder obligatoirement le \$z selon le libellé suivant : **\$zAccès réservé à la fonction publique québécoise via la bibliothèque ...**

Si le \$x est codé : \$xAccès limité

Coder obligatoirement le \$z selon un des libellés suivants : **\$zAccès contrôlé** (dans le cas d'un document à accès restreint ou qui nécessite une identification)

ou : **\$zAccès réservé au personnel du Ministère ...** (dans le cas des ressources électroniques destinées à une clientèle interne)

Si le \$x est codé : \$xAccès public

Coder le \$z : facultatif ou libellé au choix

Si le \$x est codé : \$xLien public

Coder le \$z : facultatif ou libellé au choix

Note : il est très important de saisir les adresses renfermant une sous-zone \$z avant celles qui n'en ont pas.

856

EMPLACEMENT ET ACCÈS ÉLECTRONIQUE

856

Exemples :

856 40 \$uhttp://www.bibliotheque.qc/ba/Archives/pgq/
C84A1_A1\$hQMC\$xAccès gouvernemental\$zAccès réservé à la fonction publique québécoise
vis la bibliothèque Cécile-Rouleau

856 40 \$uhttp://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/
2006/04/844898.pdf\$hQL\$xAccès public\$zAccès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée
nationale du Québec

856 40 \$uhttp://www.aims.ca/library/Equalization3.pdf\$hQL\$xLien public

Validation

L'emplacement et l'accès électronique ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < position 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation**Module CATALOGUE**

Le contenu des sous-zones \$h et \$x est indexé par mots-clés dans l'index URL. Cet index est en différé, les mots d'arrêt et ignorés sont inactifs et il n'est pas disponible pour les notices inactives.

CUBIQ

L'emplacement et l'accès électronique ne sont pas indexés.

Rapports

L'emplacement et l'accès électronique s'affiche dans les rapports bibliographiques en *Format bibliographique*, en *Format avec libellés* et en *Format complet*.

856

EMPLACEMENT ET ACCÈS ÉLECTRONIQUE

856

Affichage dans CUBIQ

L'emplacement et l'accès électronique s'affiche dans la notice.

INITIALES

Cette zone locale obligatoire est surtout utilisée pour les statistiques de saisie.

Codage des indicateurs

1^{er} indicateur

∅ (non défini)

2^e indicateur

∅ (non défini)

Codes de sous-zone

\$a – Initiales du catalogueur

\$b – Initiales du vérificateur

\$c – Initiales de la personne effectuant la saisie ou Source du **catalogage dérivé (Facultatif)**

o = Catalogage original

da = Catalogage dérivé d'une bibliothèque autre que les bibliothèques sources

daq = Catalogage dérivé de notre catalogue (Cubiq)

dnq = Catalogage dérivé de Iris (BAnQ)

ds = Catalogage dérivé d'une bibliothèque source (Amicus, LC, BnF, VIAF)

doc= Catalogage dérivé de la base CatExpress d'OCLC

\$d – Sigle de la bibliothèque

\$e – Date

\$s – Statistiques

Il est obligatoire de saisir la zone Initiales lors :

- de la saisie d'une notice originale et d'une notice dérivée d'une autre base de données;
- de l'ajout d'une localisation (090) sur une notice déjà présente dans le système.

Il est laissé au jugement du catalogueur d'inscrire la zone Initiales lors :

- de la correction d'une faute de frappe;
- de l'ajout d'une vedette-matière;

INITIALES

- de la modification d'une notice pour la rendre conforme au MARC 21;
- de l'inscription de la date de fin pour une ressource continue. Ex. : modification de la zone 260, 362, 008/11-14 (1004), etc.

Lors d'une modification d'une notice où la zone Initiales est déjà présente pour votre localisation, vous pouvez mettre à jour cette zone.

Validation

La zone Initiales ne se valide pas.

Si un indicateur invalide est saisi, le message *Indicateur < 1 ou 2 > non défini dans la table* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone est omis, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Si un code de sous-zone invalide est saisi, le message *Sous-champ non défini* s'affichera lors de la validation.

Indexation

Module Catalogue

Pour les notices actives, la zone Initiales est indexée par mots-clés dans l'index *INIB*. Cet index est en différé et les mots vides y sont inactifs.

CUBIQ

La zone Initiales n'est pas indexée.

Format d'impression

La zone Initiales s'affiche seulement dans les rapports bibliographiques en *Format complet*.

Affichage dans CUBIQ

La zone Initiales ne s'affiche pas

INTRODUCTION AU FORMAT MARC AUTORITÉ

Le site Internet des Normes MARC 21 <http://www.marc21.ca> publie le texte complet en version française de « *Understanding MARC Authority Records: Machine-Readable Cataloging* ».

Consulter ce texte en guise d'introduction au format MARC 21 à l'adresse suivante :
<http://www.marc21.ca/M21/040010-238-f.html>

X10-X11

**NOMS DE COLLECTIVITÉS ET DE RÉUNIONS
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

X10-X11

Interprétations des RCAA2**24.3 – Variantes du nom. Règles particulières****24.3A – Langue adoptée**

Si le nom de la collectivité ou de la réunion figure dans plus d'une langue dans ses publications, procéder comme suit:

- 1) Si une de ces langues est la langue officielle de la collectivité ou de la réunion, l'utiliser;
- 2) si la collectivité ou la réunion a deux ou plus de deux langues officielles, dont le français, utiliser la forme française;
- 3) si la collectivité ou la réunion a deux ou plus de deux langues officielles, et qu'aucune d'entre elles est le français, utiliser la langue qui prédomine dans les documents publiés par la collectivité;
- 4) si la langue officielle de la collectivité ou de la réunion est inconnue, utiliser la langue officielle du pays dans lequel la collectivité est située, si le pays a une seule langue officielle;
- 5) Dans le doute, utiliser le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou le russe, dans cet ordre de préférence. Si aucune de ces règles s'applique, utiliser la forme dans la langue qui se présente en premier lieu dans l'ordre alphabétique français.

Si la collectivité est un **organisme international** et si son nom figure en français dans une mention officielle dans la source principale d'information de ses documents, **utiliser la forme française** (24.3B1). Si aucune forme française n'est disponible, utiliser les règles ci-dessus.

Si le nom de la collectivité ou de la réunion figure dans ses publications dans une seule langue, établir la vedette dans la langue officielle de la collectivité (pour les organismes non gouvernementaux) ou dans la langue officielle du pays (pour les organismes gouvernementaux) lorsque la langue officielle est connue, et que des publications dans la langue officielle sont susceptibles d'être reçues. Extraire le nom d'une source fiable lorsque le nom dans la langue officielle ne figure pas dans les publications de la collectivité ou de la réunion.

X10-X11

**NOMS DE COLLECTIVITÉS ET DE RÉUNIONS
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

X10-X11

Collectivité ou réunion - Renvois

Plusieurs types de renvois peuvent être ajoutés à une autorité afin de compléter celle-ci :

- 41X – Renvoi Voir : **Forme rejetée** non utilisée pour la forme établie 110
- 51X – Renvoi Voir aussi : **Forme associée** utilisée dans une forme établie (pas nécessairement créée dans le catalogue d'autorités local)
- 665 – Renvoi historique : Information textuelle contenant de l'information sur les **changements de nom de la collectivité**.
 - Les changements de noms doivent être justifiés par la présence de zones 51X (Renvois Voir aussi).
 - Lors d'un nouveau changement de nom, toutes les autorités associées doivent être modifiées. Un nouveau renvoi 51X est ajouté et la note historique 665 doit être bonifiée.
 - La note suivante doit suivre obligatoirement l'information présente dans la zone 665 :
\$aLes publications de cette collectivité (ou organisme) sont mises en vedette au nom en usage au moment de leur parution.

Autorités de réunion - X10 ou X11?

Lorsque vient le moment de créer une autorité de congrès, de conférence ou d'un autre type de réunion, il est souvent embêtant de déterminer l'étiquette MARC de l'autorité.

L'autorité sera créée en X11 seulement si la réunion a un nom qui lui est propre et qui n'est pas subordonné à une collectivité.

Exemples : 111 2 b \$aWorld Peace Conference
111 2 b \$aExposition agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe\$(168e :\$d2005)
111 2 b \$aConférence internationale du travail\$(103e :\$d2014 :\$cGenève, Suisse)
111 2 b \$aCongress on Material Testing\$(9e :\$d1986 :\$cBudapest, Hongrie)

X10-X11 NOMS DE COLLECTIVITÉS ET DE RÉUNIONS X10-X11
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'autorité sera créée en X10 lorsqu'il s'agit d'une réunion se rapportant à une collectivité précise. La mention Congrès, Conférence, etc. se retrouvera en \$b (collectivité subordonnée).

Exemples : 110 2 b \$aParti libéral du Québec.\$b**Congrès**\$n(25e :\$d1991 :\$cMontréal, Québec)
110 2 b \$aAssociation des constructeurs de routes et grands travaux du Québec.\$b**Congrès**\$d(2006 :\$cQuébec, Québec)
110 2 b \$aAssociation technique canadienne du bitume.\$b**Conférence**\$n(57e :\$d2012 :\$cVancouver, C.-B.)
110 2 b \$aWorld Economic Forum.\$b**Meeting**\$n(33e :\$d2003 :\$cDavos, Suisse)

Collectivité ou réunion - Éléments ajoutés – Annexe B.14

Lorsque la forme acceptée de l'autorité est dans une autre langue que le français, le contenu de la parenthèse doit toujours être traduit en français ainsi que tout nom de lieu en tête de vedette. Un rappel (41X) doit être fait aux noms dans les autres langues connues.

Exemples : 110 1 b \$a**États-Unis**.\$bBureau of the Budget
410 1 b \$aUnited States.\$bBureau of the Budget
510 1 b \$a**États-Unis**.\$bOffice of Management and Budget

110 2 b \$aFisheries Engineering Research Program (**É.-U.**)
410 2 b \$aFisheries Engineering Research Program (U.S.)

111 2 b \$aAnnual Short Sea Shipping Conference\$(2e :\$d2003 :\$cSarasota, Flor.)
411 2 b \$aAnnual Short Sea Shipping Conference\$(2nd :\$d2003 :\$cSarasota, Fla.)

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

Partie 1**Création de vedettes de collection [BAC, LC, RIBG]**

Lorsque nous cataloguons la version électronique d'un document dans laquelle apparaît une mention de collection, le RIBG demande de ne pas ajouter la précision (En ligne) à la vedette de titre uniforme.

Exemple : 130 0 \$aComptes des revenus et dépenses série technique

Et non

130 0 \$aComptes des revenus et dépenses série technique **(En ligne)**

Le RIBG vous demande donc d'utiliser la même autorité de collection pour les différentes versions d'un même document afin d'éviter de doubler les autorités de titre uniforme de collection dans notre catalogue d'autorités local.

Interprétations des RCAA2**25.2C1 - Articles en début de titre**

On omet un article initial en début de titre sauf si le titre uniforme doit être classé à l'article (exemple : un titre commençant par le nom d'une personne ou d'un lieu). Vous devez aussi ignorer les articles initiaux en début de sous-collection (Nom de la partie / section du document).

Vous devez respecter cette règle qui prime sur le format MARC21 et ne pas utiliser le second indicateur qui permet d'indiquer un nombre de caractères à ignorer dans le classement (0-9).

Exemples : 130 0 \$aBelles régions du Québec
130 0 \$aSécurité aujourd'hui
130 0 \$aAlternatives sociales.\$pMétiers du social

Et non

130 4 \$aLes belles régions du Québec
130 3 \$aLa sécurité aujourd'hui
130 0 \$aAlternatives sociales.\$pLes métiers du social

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

1.6B1 - Titre propre de la collection - Ponctuation

Tout comme les autres titres propres, les points de suspension terminant une mention de collection doivent être remplacés par les 2 tirets (--).

Exemple : 1 heure pour ... (titre de la collection)
 devient
 130 0 \$a1 heure pour--

25.5B1 - Solutions aux similitudes homonymiques [BAC]

On ajoutera, entre parenthèses, une désignation explicative, une brève expression ou une autre explication appropriée, si le titre uniforme choisi comme vedette de collection risque d'être confondu avec une vedette identique ou semblable de personne ou de collectivité, ou avec un titre uniforme identique ou semblable employé comme vedette ou renvoi.

Dans le cas d'une vedette de collection, la désignation, l'expression ou l'explication sont définies généralement par un qualificatif de collectivité ou de lieu.

Exemples de vedettes de collection :

130 0 \$aCollection Ars et historia	→	<i>Aucun qualificatif</i>
130 0 \$aCollection Balises (VLB éditeur)	→	<i>Qualificatif de collectivité</i>
130 0 \$aCollection Espaces (Paris, France)	→	<i>Qualificatif de lieu</i>

25.1 - Directives régissant l'application de titres uniformes aux ouvrages dotés de titres propres identiques [BAC]

Lorsque la mention de collection est constituée uniquement d'un terme ou de termes (autres que des articles, prépositions et conjonctions) qui n'indiquent que le genre de publication et/ou la périodicité, on précisera le titre uniforme de la collection par un qualificatif de collectivité peu importe s'il existe ou non un autre titre uniforme similaire dans le catalogue.

Exemples : 130 0 \$aRapport technique (Banque du Canada)
 130 0 \$aCahier de recherche (Institut économique de Montréal)

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

Choix du qualificatif [BAC et RIBG]**Collectivité**

On choisira comme qualificatif le nom de la collectivité d'où provient l'ouvrage, ou celle qui l'a publié ou édité, si *l'une ou l'autre* des conditions suivantes s'applique :

- a) la vedette de collection est établie au titre et ce titre n'est composé que d'un terme ou de termes (autres que les articles, les prépositions et les conjonctions) qui n'indiquent que le type de publication ou sa périodicité;

Exemples : 130 \backslash 0 \$aBulletin mensuel (Banque canadienne nationale)

130 \backslash 0 \$aDocument de travail (Université Laval. Faculté des sciences de l'administration)

- b) la vedette de collection est établie au titre et ce titre contient une initiale, un acronyme ou une forme abrégée du nom de la collectivité éditrice;

Exemples : 130 \backslash 0 \$aDocument de recherche des RCRPP (Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. Réseau de la famille)

130 \backslash 0 \$aPBGC Publication (Pension Benefit Guaranty Corporation)

Si plus d'une collectivité est associée à l'ouvrage, on choisira comme qualificatif le nom de l'organisme principal dans l'ordre suivant :

- (i) celui qui est nommé le premier dans la mention de responsabilité;
- (ii) celui qui est nommé le premier dans la zone de publication, diffusion, etc.;
- (iii) celui qui est nommé le premier dans la note de la collectivité éditrice.

En cas de doute quant à savoir si les critères ci-dessus s'appliquent, choisir le lieu de publication (4.2 *Lieu de publication*) ci-dessous ou un autre terme (voir 4.3 *Date*, 4.4 *Qualificatifs multiples* et 4.5 *Mention d'édition, compléments du titre, etc.*) ci-dessous en tant que qualificatif.

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

Lieu de publication

On choisira le lieu de publication comme qualificatif si ni l'une ni l'autre des deux conditions énumérées dans 4.1 *Collectivité* ci-dessus n'entre en ligne de compte.

Exemples : 130 \backslash 0 \$aSavoir faire (Laval, Québec)

130 \backslash 0 \$aSavoir faire (Paris, France)

Si l'ouvrage est publié dans plus d'un endroit, on choisira comme qualificatif l'endroit nommé le premier dans la zone de publication, diffusion, etc.

Date

Choisir la période couverte par la première livraison si toutes les conditions qui suivent s'appliquent :

- (i) l'ouvrage a repris publication sous un titre déjà utilisé antérieurement et un autre titre a été utilisé entre ces deux titres identiques;
- (ii) l'organisme éditeur est le même et il n'a pas changé de nom;
- (iii) aucun autre titre propre identique n'existe (même avec un organisme éditeur différent).

Exemples : 130 \backslash 0 \$aAPA bulletin aux consommateurs (1978)

130 \backslash 0 \$aAPA bulletin aux consommateurs (1980)

(Publié de 1979 à 1980 sous les titres : Bulletin aux consommateurs et APA bulletin)

Qualificatifs multiples

Si l'addition de la collectivité, du lieu ou de la date ne suffit pas comme qualificatif, on combinera, en tant que qualificatif, soit le lieu ou la collectivité et la date, en suivant les critères généraux pour choisir entre ces qualificatifs sous 4.1 *Collectivités*, 4.2 *Lieu de publication* et 4.3 *Date* ci-dessus.

Exemple : 130 \backslash 0 \$almage (Paris, France : 1995)

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

Mention d'édition, compléments du titre, etc.

Si aucun des qualificatifs précités (de 4.1 *Collectivité*, 4.2 *Lieu de publication*, 4.3 *Date*, 4.4 *Qualificatifs multiples*) ci-dessus ne peut être appliqué, on choisira comme qualificatif tout élément ou toute combinaison d'éléments extrait(e) de la description de l'ouvrage qui permettra de le différencier d'autres ouvrages qui ont été catalogués sous le même titre ou d'autres ouvrages qui ont le même titre propre et la même vedette de nom.

Exemples : 130 \backslash 0 \$aGeology of North America
130 \backslash 0 \$aGeology of North America (Édition française)
Cette collection est publiée en anglais et en français.

130 \backslash 0 \$aLien social et politiques
130 \backslash 0 \$aLien social et politiques (Collection)
Même nom pour un titre de périodique et une collection publiés par le même éditeur.

En règle générale, on évitera d'utiliser les termes « imprimé » et « texte » comme qualificatifs.

Procédure de création d'une vedette de collection [RIBG]**Création d'une vedette de collection sans similitude homonymique**

Lors de la création d'une vedette de collection, aucun qualificatif ne doit être ajouté au nom de cette dernière si aucune similitude homonymique (vedette ayant le même nom) n'est repérée dans notre catalogue d'autorités local, à moins que le point 2 ne s'applique.

Toutefois, s'il existe une autorité pour cette vedette de collection dans un fichier source d'une agence bibliographique nationale (BAnQ, BAC, LC, BnF), et que celle-ci possède un qualificatif, utiliser tout de même la forme de l'autorité en question. Il sera alors important d'indiquer la source utilisée pour la création de l'autorité dans les zones 016 et 670.

Exemples : 130 \backslash 0 \$aGouvernance et gestion publique
Aucune similitude homonymique dans notre catalogue et aucune autorité provenant d'un fichier source n'a été trouvée.

130 \backslash 0 \$aBiographie (Éditions Québec Amérique)

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

Aucune similitude homonymique dans notre catalogue, mais une autorité provenant d'Amicus (BAC) a été trouvée.

Création d'une vedette de collection ayant une similitude homonymiqueCréation originale

Lors de la création d'une vedette de collection ayant une similitude homonymique dans notre catalogue d'autorités local, on choisira le qualificatif approprié, selon les critères du point 4) *Choix du qualificatif*, au nom de la collection s'il n'existe aucune autorité dans un fichier source d'une agence bibliographique nationale.

Exemples : 130 0 \$aCollection Écologie

Aucune autorité avec le même nom n'était présente au catalogue lors de la création de cette nouvelle autorité. Aucun qualificatif ne doit préciser cette collection.

130 0 \$aRéseaux (Issy-les-Moulineaux, France)

*L'autorité Réseaux était déjà présente au catalogue lors de la création de cette nouvelle autorité. Un qualificatif de lieu de publication précise cette collection puisque aucun des trois critères du point 4.1) *Collectivité* ne s'applique.*

130 0 \$aCollection Artisanat (Éditions France-Amérique)

L'autorité Collection Artisanat était déjà présente au catalogue lors de la création de cette nouvelle autorité. Toutefois, l'utilisation du qualificatif de lieu de publication ne pouvait s'appliquer puisque les deux collections sont éditées à Montréal. Le qualificatif de collectivité précise cette collection.

Création à partir d'une autorité d'un fichier source d'une agence bibliographique nationale

S'il existe une autorité dans un fichier source d'une agence bibliographique nationale, on ajoutera le qualificatif attribué par celle-ci au nom de la collection, que ce soit un qualificatif de collectivité, de lieu ou tout autre.

Exemples : 130 0 \$aActuels (Éditions Trait d'union) → Source BAnQ

130 0 \$aEntreprendre (Montréal, Québec) → Source BAnQ

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

Création d'une sous-collection

Il est à noter qu'une sous-collection doit en tout temps être créée de la même façon que la collection à laquelle elle appartient. Si la vedette de collection est présente dans notre catalogue, la sous-collection doit être créée de la même façon que celle-ci, et ce peu importe s'il existe ou non une autorité dans un fichier source d'une agence bibliographique nationale.

Exemple : 130 0 0 \$aCollection « Recherches » (**Éditions La Découverte**)
130 0 0 \$aCollection « Recherches » (**Éditions La Découverte**).\$pSérie
« Territoires du politique »

Et non 130 0 0 \$aCollection « Recherches » (**Éditions La Découverte**)
130 0 0 \$aCollection « Recherches » (**La Découverte**).\$pSérie « Territoires du
politique »

Exemple : 130 0 0 \$aMédecine et société (**Presses universitaires de France**)
130 0 0 \$aMédecine et société (**Presses universitaires de France**).\$pTerritoires et
économie de la santé

Et non 130 0 0 \$aMédecine et société (**Presses universitaires de France**)
130 0 0 \$aMédecine et société.\$pTerritoires et économie de la santé

Exemple : 130 0 0 \$aRepères (**Éditions La Découverte**)
130 0 0 \$aRepères (**Éditions La Découverte**).\$pThèses et débats

Et non 130 0 0 \$aRepères (**Éditions La Découverte**)
130 0 0 \$aRepères.\$pThèses et débats (**Éditions La Découverte**)

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

<i>Partie 2</i>

Création de titres uniformes de site Web [RIBG]

Lors de la création d'un titre uniforme de site Web, on ajoute obligatoirement et en tout temps le qualificatif adopté par le RIBG, c'est-à-dire « Site Web ».

S'il existe une autorité dans un fichier source d'une agence bibliographique nationale, et que le qualificatif donné est différent, on crée le titre uniforme avec celui requis par le réseau et on relèguera celui de l'agence en renvoi de forme rejetée (430). On ajoutera un autre renvoi avec la traduction française du qualificatif, lorsque nécessaire. En ce qui concerne la *zone 670, Source des données*, le terme « D'après » devra être employé puisque la forme acceptée de l'autorité de l'agence sera modifiée.

Les termes « Ressource électronique » et « Site Internet » ne sont pas acceptés comme qualificatifs. En effet, la définition de « Site Internet » donnée par l'Office québécois de la langue française nous apprend que « ... le Web est la partie la plus visible et la plus développée d'Internet, mais il n'est pas le seul constituant de ce réseau. Parmi les sites Internet, il y a les sites Web, mais aussi les sites FTP, les sites Telnet, etc. *Site Internet* a donc un sens plus large que *site Web*. C'est un terme générique. Ainsi, on peut dire qu'un site Web est un site Internet, mais qu'un site Internet n'est pas forcément un site Web ». Les sites Web sont accessibles par Internet par le protocole http. En général, et pour la majeure partie du temps, les sites méritant la création de titres uniformes utilisent ce protocole (<http://www...>).

Les pages suivantes présentent quelques exemples qui illustrent bien la directive.

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

1) Facebook (<http://www.facebook.com>)

Autorité de la LC :

130 0 \$aFacebook (Electronic resource)

Autorité du RIBG (no de séquence 815500) :

130 0 \$aFacebook (Site Web)

430 0 \$aFacebook (Electronic resource)

430 0 \$aFacebook (Ressource électronique)

670 0 \$aD'après : LCA Internet.

2) Twitter (<http://twitter.com/>)

Autorité de la LC :

130 0 \$aTwitter

Autorité du RIBG (no de séquence 848341) :

130 0 \$aTwitter (Site Web)

430 0 \$aTwitter

670 0 \$aD'après : LCA Internet.

3) Google (<http://www.google.com/>)

Autorité de la LC :

130 0 \$aGoogle

430 0 \$aBackRub

Autorité du RIBG (no de séquence 641572) :

130 0 \$aGoogle (Site Web)

430 0 \$aGoogle

430 0 \$aBackRub

670 0 \$aD'après : LCA Internet.

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

4) YouTube (<http://www.youtube.com>)

Autorité de la LC :

- 130 0 0 \$aYouTube (Electronic resource)
- 430 0 0 \$aYouTube Broadcast Yourself (Electronic resource)
- 430 0 0 \$aGooTube (Electronic resource)

Autorité du RIBG (no de séquence 833190) :

- 130 0 0 \$aYouTube (Site Web)
- 430 0 0 \$aYouTube (Electronic resource)
- 430 0 0 \$aYouTube Broadcast Yourself (Electronic resource)
- 430 0 0 \$aGooTube (Electronic resource)
- 430 0 0 \$aYouTube (Ressource électronique)
- 430 0 0 \$aYouTube Broadcast Yourself (Ressource électronique)
- 430 0 0 \$aGooTube (Ressource électronique)
- 670 0 0 \$aD'après : LCA Internet.

<i>Partie 3</i>

Création de titres uniformes de logiciel [RIBG]

Lors de la création d'un titre uniforme de logiciel, on ajoute obligatoirement et en tout temps le qualificatif adopté par le RIBG, c'est-à-dire « Logiciel ».

S'il existe une autorité dans un fichier source d'une agence bibliographique nationale, et que le qualificatif donné est différent, on crée le titre uniforme avec celui requis par le réseau et on reléguera celui de l'agence en renvoi de forme rejetée (430). On ajoutera un autre renvoi avec la traduction française du qualificatif, lorsque nécessaire. En ce qui concerne la *zone 670, Source des données*, le terme « D'après » devra être employé puisque la forme acceptée de l'autorité de l'agence sera modifiée.

Les termes « Fichier informatique » et « Ressource électronique » ne sont pas acceptés comme qualificatifs. En effet, un fichier informatique se rapporte davantage à un répertoire, un fichier lié à un périphérique, un fichier texte, un fichier multimédia, etc. Un logiciel, quant à lui, est un ensemble de programmes qui permet à un ordinateur ou à un système informatique d'assurer une tâche ou une fonction en particulier.

La page suivante présente quelques exemples qui illustrent bien la directive.

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

1) Adobe Encore DVD

Autorité de la LC :

130 0 0 \$aAdobe Encore DVD (Computer file)

Autorité du RIBG (no de séquence 761507) :

130 0 0 \$aAdobe Encore DVD (Logiciel)
430 0 0 \$aAdobe Encore DVD (Computer file)
430 0 0 \$aAdobe Encore DVD (Fichier informatique)
670 0 0 \$aD'après : LCA Internet.

2) Microsoft Internet explorer

Autorité de la LC :

130 0 0 \$aMicrosoft Internet explorer
430 0 0 \$aInternet explorer
430 0 0 \$aExplorer (Computer file)

Autorité du RIBG (no de séquence 254569) :

130 0 0 \$aMicrosoft Internet Explorer (Logiciel)
430 0 0 \$aMicrosoft Internet Explorer
430 0 0 \$aInternet Explorer
430 0 0 \$aExplorer (Fichier informatique)
430 0 0 \$aExplorer (Computer file)
670 0 0 \$aD'après : LCA Internet

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

Partie 4**Création de titres uniformes de base de données [RIBG]**

Lors de la création d'un titre uniforme de base de données, on ajoute obligatoirement et en tout temps le qualificatif adopté par le RIBG, c'est-à-dire « Base de données ».

S'il existe une autorité dans un fichier source d'une agence bibliographique nationale, et que le qualificatif donné est différent, on crée le titre uniforme avec le qualificatif requis par le réseau et on relèguera celui de l'agence en renvoi de forme rejetée (430). On ajoutera un autre renvoi avec la traduction anglaise du qualificatif, lorsque nécessaire. En ce qui concerne la *zone 670, Source des données*, le terme « D'après » devra être employé puisque la forme acceptée de l'autorité de l'agence sera modifiée.

Le terme « Base de données » est défini comme un ensemble de données mises en relation et pouvant être consultées et mises à jour. Ces types de vedettes sont créés au catalogue d'autorité local.

Cependant, les vedettes relatives aux « Système d'information » seront créées par l'équipe du RVM de l'Université Laval en 150. Le terme « Système d'information » est défini comme un système contenant plusieurs bases de données.

La distinction n'est pas toujours simple à établir. En cas de doute, faire une demande de création de vedette-matière auprès du RIBG.

La page suivante présente quelques exemples qui illustrent bien la directive.

130

VEDETTE - TITRE UNIFORME

130

Exemple d'autorité pour une base de données (créée au catalogue d'autorités locale)

1) Grand dictionnaire terminologique

Anciennement : [Création du RVM]

150 0 0 \$aGrand dictionnaire terminologique (Base de données)

Autorité du RIBG : [Transfert au catalogue d'autorité local]

130 0 0 \$aGrand dictionnaire terminologique (Base de données)

430 0 0 \$aBanque de terminologie du Québec (Base de données)

430 0 0 \$aGrand dictionnaire terminologique (Système d'information)

430 0 0 \$aGDT

430 0 0 \$aBanque de terminologie du Québec (Système d'information)

430 0 0 \$aB. T. Q. (Système d'information)

430 0 0 \$aBTQ (Système d'information)

550 0 0 \$aTerminologie\$vBases de données

550 0 0 \$aSystèmes d'information

Exemple de vedette-matière pour un système d'information (créée par le RVM)

2) SAGIR

150 0 0 \$aSAGIR (Système d'information)

450 0 0 \$aSolutions d'affaires en gestion de l'information sur les ressources (Système d'information)

450 0 0 \$aStratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources (Système d'information)

550 0 0 \$aProgiciels de gestion intégrés

550 0 0 \$aSystèmes d'information\$xAdministration publique

550 0 0 \$aGIRES (Système d'information)

667**Note générale non destinée au public****667**

Cette étiquette sert à mentionner les modifications ou précisions liées aux vedettes 1XX.

Noms indifférenciés – Règle 22.20A

Lorsque l'on ne peut distinguer les homonymes par des ajouts adéquats, ils sont traités sous une même vedette. On ajoutera à la notice déjà présente la zone 667 : **Cas possible d'homonymie avec l'auteur de** : Titre, année (de notre livre en main).

667 \backslash \backslash \$aCas possible d'homonymie avec l'auteur de : Du nouveau avec les RDA, 2010.

Modification à la vedette principale

Si l'auteur d'un document demande une modification à son autorité, inscrire la précision dans la zone 667.

Par exemple, si l'année de naissance doit être retirée de la sous-zone \$d de l'autorité 100 à la demande de l'auteur, indiquer une note comme suit :

667 \backslash \backslash \$aAnnée de naissance retirée à la demande de l'auteur le 2 juin 2015.

L'information retirée sera consignée dans la zone 678 (Données biographiques ou historiques). De cette façon, la date sera visible seulement dans l'autorité par les catalogueurs afin de permettre la différenciation des auteurs mais n'apparaîtra pas dans la notice bibliographique à l'OPAC.

678 \backslash \backslash \$aNé en 1978.

Si une source est citée dans la zone 670, celle-ci devra être modifiée pour porter la mention « D'après : ».

670

Source des données

670

Cette étiquette sert à mentionner la **source utilisée pour la création de la notice d'autorité**.

La première zone 670 dans une notice doit contenir la citation sur l'ouvrage en main. On peut inscrire les autres sources dans n'importe quel ordre.

- a) Lorsque la vedette dans la zone 1XX représente le nom de l'auteur principal de l'ouvrage cité, inscrire « Son : » dans la citation de la source :

```
100 1 1 $aTremblay, Michel,$d1947-  
670 1 1 $aSon : Les belles-sœurs,1968.
```

À noter que pour les monographies on transcrit la date de publication comme elle apparaît dans la zone 260 \$c de la notice bibliographique. Par contre, lorsqu'il s'agit d'une ressource continue, on transcrit l'année du volume en main.

- b) Lorsque la vedette dans la zone 1XX représente un auteur secondaire (7XX en notice bibliographique), transcrire l'auteur principal s'il y a lieu suivi du titre propre de l'ouvrage et de la date de publication :

```
100 1 1 $aLapierre, Dominique,$d1931-  
670 1 1 $aCollins, L. Le cinquième cavalier, 1960.
```

- c) Lorsque l'entrée principale est au titre et que la vedette dans la zone 1XX représente un auteur secondaire (7XX en notice bibliographique), transcrire le titre de l'ouvrage et la date de publication :

Ex. : 245 00\$aEnvironnement et santé publique :\$bfondements et pratiques /\$cMichel
Gérin ... [et al.]. --

```
100 1 1 $aGérin, Michel  
670 1 1 $aEnvironnement et santé publique, 2003.
```

Dans tous les cas, il faut retranscrire la vedette principale (100, 110, 111) que l'on retrouve dans la notice bibliographique. Pour les auteurs personnels, retranscrire le nom ainsi que les initiales du prénom. Omettre les dates (\$d), les formes complètes (\$q) et les autres qualificatifs associés au nom (\$c).

670

Source des données

670

Fichiers sources

Lorsque les données proviennent d'un **fichier source (BAnQ, BAC, LC ou BnF)**, les indiquer comme ci-dessous selon leur provenance dans une 2^e zone 670. **Choisir la source la plus complète.**

À noter que le numéro AGSN que l'on retrouvait dans l'étiquette 001 de A-G Canada n'est plus utilisé. Par contre, les étiquettes 010 (Numéro de contrôle de la Library of Congress) et 016 (Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale) sont maintenant employées.

*Pour plus de détails, consulter la *Procédure de création des notices d'autorités* dans le *Manuel de procédures à l'intention des catalogueurs*.

A-G Canada :

670 0 0 \$aCAF (A-G Canada).

670 0 0 \$aLCA (A-G Canada).

D'un catalogue en ligne :

De BAnQ : 670 0 0 \$alris.

De BAC : 670 0 0 \$aAmicus.

De la LC : 670 0 0 \$aLCA Internet.

De la BnF : 670 0 0 \$aBnF autorités.

Lorsque les données inscrites en 100, 110, 111, 130 ont été modifiées (traduction de noms de lieux, ajouts) i.e. si elles ne sont pas littéralement celles du fichier source, on les fera précéder de l'expression « **D'après :** ». On doit retranscrire, lorsqu'elles sont présentes, les zones 010 (numéro de la LC) et 016 (numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale) des dossiers sources.

670 0 0 \$aD'après : LCA Internet.

670 0 0 \$aD'après : LCA (A-G Canada).

À noter que l'on ne considère pas l'ajout ou la correction des zones 4XX et 5XX comme des modifications. Seules les modifications à la forme acceptée en 1XX nécessitent l'ajout de l'expression « D'après : » dans l'étiquette 670.

670

Source des données

670

Autres sources d'informations

Si des informations ont été trouvées sur **Internet**, indiquer la note comme suit :

670 0 0 \$aSite Web de l'organisme.
670 0 0 \$aSite Internet de l'organisme.

Si des informations ont été trouvées par un appel à l'organisme, indiquer la note comme suit :

670 0 0 \$aAppel téléphonique à l'organisme le 8 oct. 2005
[date en format alphanumérique]

Si des informations ont été trouvées par un courriel à l'organisme, indiquer la note comme suit :

670 0 0 \$aCourriel à l'organisme le 8 oct. 2005.
[date en format alphanumérique]

Si aucune source d'information n'a été trouvée, n'inscrire qu'une étiquette 670 contenant la description de l'ouvrage en main.